PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2022

Référence CM/CR/GD/NA-2022-03-10	Nombre de pages : 36

Afférents au Conseil Municipal 29	En exercice 29	Date de convocation 4 mars 2022	Date d'affichage 11 mars 2022

Présents : Jean-Luc Tronco, Françoise Doisy, Marie-Claire Loose, Robert Benazet, Corinne Maurici, Michel Gourret, Marie-Christine Roques, Guy Desbonnet, Cynthia Aymerich, Sébastien Massa, Lucas Maurici (à partir de 19h), Carole Ejenguele, Christian Correa, Marc-Olivier Ben Saci, Véronique Roux (à partir de 19h11), Vincent Didier, Denis Paillard, Dominique Mc Cook, Yacin Lala, Olivier Delmas, Jean-Michel Garcia, Laurence Large.

Absent(s) avec pouvoir : Djemel Ben Saci à Françoise Doisy, Véronique Roux à Sébastien Massa (jusqu'à 19h11), Lucas Maurici à Corinne Maurici (jusqu'à 19h), Angela Banuta à Marie-Claire Loose, Sylvie Roux à Sébastien Massa, Chantal Thomassin à Guy Desbonnet, Jean Villin à Guy Desbonnet, Ludivine Cureau à Dominique Mc Cook, Sandrine Agut Bosc à Jean-Michel Garcia.

Secrétaire de séance : Sébastien Massa

PRELIMINAIRES

Après avoir ouvert la séance du conseil Municipal, Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers.

Monsieur Sébastien Massa est nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire communique le tableau de l'ensemble des décisions de février 2022 prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Olivier Delmas rejoint la séance à 18h45 et Lucas Maurici à 19h.

Numéro	Date	Objet	Montant HT	Montant TTC	N° AR Préfecture	Date d'affichage et de notification
2022/27	07/02/22	Convention logement communal : KHATIB Moustafa du 01/02 au 31/07/22 – Annule et remplace décision n°2022/23 du 20/01/22		Par mois : Indemnité d'occupation : 400 € Charges : 200 €	031-213101694-20220207-22_DGS_DEC_27-AU	07/02/22
2022/39	14/02/22	Remboursement tickets sport aux associations		Savate boxe française : 200 €	031-213101694-20220214-22_DGS_DEC_39-AU	14/02/22
2022/40	16/02/22	Prestation de service : Extension école Les Romarins,	2 012,50 €	2 415 €	031-213101694-20220216-22_DGS_DEC_40-AR	17/02/22

		coordination sécurité - ELYFEC				
2022/41	16/02/22	Prestation de service : Extension école Les Romarins, mission de contrôle technique – BTP CONSULTANTS	4 900 €	5 880 €	031-213101694-20220216-22_DGS_DEC_41-AR	17/02/22
2022/58	23/02/22	Prestation de service : Rénovation énergétique gymnase et salle des fêtes – SAS SALVETAT GEOMETRE-EXPERT	2 800 €	3 360 €	031-213101694-20220223-22_DGS_DEC_58-AU	25/02/22

Monsieur le Maire : Bonsoir à tous et merci d'assister à ce Conseil municipal d'Escalquens. Je vous explique un peu les règles pour parler dans le micro. Nous nous sommes dotés d'un nouvel équipement audio et vidéo. Les micros que nous avons installés, à la différence des anciens, enregistrent très bien tout en permanence. Nous devons observer une certaine discipline dans nos débats, c'est-à-dire que lorsque quelqu'un parle, il faudrait éviter que les autres parlent, d'abord parce qu'on risque de les entendre. Alors, s'ils disent des méchancetés, cela risque de s'entendre, puis cela va entretenir un certain brouhaha qui va un peu brouiller l'audition de celui qui discute. Je vous le dis, gardez cela en tête et comme cela, nous nous entendrons bien les uns et les autres.
Je vous propose de commencer par l'appel traditionnel.
Ensuite, je dois également désigner un secrétaire de séance. Je vous propose, sauf objection de votre part, Monsieur Sébastien MASSA qui est très sollicité ce soir.
Sébastien MASSA : Je ne sais pas si je vais m'en remettre.
Monsieur le Maire : Très bien. Ensuite, vous avez l'information de l'application de la délibération que vous avez prise, de délégation de pouvoir au Maire pour signer un certain nombre de conventions. Les comptes rendus de ces signatures vous sont adressés dans le petit tableau joint au dossier.
Y a-t-il des commentaires ou des questions sur ce tableau ?
Dominique Mc COOK : Monsieur le Maire, s'il vous plaît, avant de commencer, j'aurais aimé qu'on fasse une minute de silence pour l'Ukraine, si cela ne vous ennuie pas.
Monsieur le Maire : Si vous la demandez, on peut la faire. Simplement, ce qu'on avait convenu – mais on peut en discuter très librement avant de commencer – c'est vrai qu'on en a débattu : « Est-ce que le Conseil municipal doit exprimer quelque chose, une motion ou une minute de silence, etc. ? » On en a tous envie. C'est vrai qu'on avait dit que ce n'était pas forcément le lieu, puisque juridiquement, le Conseil municipal règle les affaires de la Commune. Si on commence à introduire des points tenant à la politique internationale, quelles que soient d'ailleurs la noblesse et la justesse de la cause là-dessus, qu'on soit bien d'accord, sur le fond, on est d'accord. On préférerait organiser des manifestations comme on en a fait dimanche matin ; une manifestation unitaire d'ailleurs à laquelle je vous remercie tous d'avoir participé, parce que c'était une belle expression de l'unité de notre position hostile vis-à-vis de cette invasion inqualifiable.
Dominique Mc COOK : Non, mais merci. Parfait.
Michel GOURRET : On en avait discuté dimanche.
Dominique Mc COOK : Je n'étais pas là donc, je n'étais pas au courant.
Monsieur le Maire : Il n'y a pas de souci.
Je reviens à mon tableau de compte rendu de signatures des conventions. Y a-t-il des questions ?
Denis PAILLARD : Monsieur le Maire, je reviens juste et ce n'est pas sur le fond, c'est sur prestation de service : « *Extension de l'école Les Romarins, mission de contrôle technique ou rénovation énergétique* ». Je trouve dommage qu'on apprenne au Conseil municipal qu'il y avait un certain nombre de choses et que cela n'avait pas été évoqué et discuté en commission.
Je pense que quand on a des travaux ou des investissements qui doivent se faire sur des bâtiments publics dans la Commune, c'est utile qu'on puisse, en commission, l'évoquer tout d'abord. Puis, je veux dire, cela ne devient qu'une formalité, parce que sinon, cela nous est arrivé à plusieurs reprises de demander des informations sur ce à quoi cela correspondait. C'est une perte de temps au sein du Conseil municipal, alors que si on l'aborde en commission au préalable, ce sera beaucoup plus facile et beaucoup plus rapide.
Monsieur le Maire : C'est bien noté, je suis assez d'accord avec vous. C'est vrai que ce type de travaux, il faut l'aborder en commission et prendre le temps d'en discuter. Enfin, c'est très technique.
Robert, tu souhaites ajouter un point là-dessus ?

Robert BENAZET : Oui, je pense que c'est tout à fait normal que ce genre de travaux soit évoqué en commission. Il y a la commission Technique qui concernait les travaux, l'Urbanisme qui nous concerne et l'Environnement. Je pense, pour améliorer cette commission, qu'on se concerte tous les trois. Par contre, pour ce qui est de l'ordre du jour, je vous ai proposé à plusieurs reprises d'amender l'ordre du jour, mais parfaitement en toute liberté, vous pouvez le faire.

Monsieur le Maire : Je pense que l'organisation de ces commissions, le fait qu'on les ait planifiées plusieurs mois à l'avance déjà va peut-être améliorer l'organisation. On peut bloquer la date, pour les uns et les autres, c'est plus facile. Après – tu as raison de le préciser, Robert – n'hésitez pas, l'ordre du jour doit être collectivement partagé. Si vous n'avez pas l'information, on ne peut pas le deviner, mais on essaiera, là-dessus, de faire mieux.

Dominique Mc COOK : J'avais déjà demandé des points à mettre à l'ordre du jour de la précédente commission, mais comme elle n'a duré qu'une demi-heure, je suppose qu'ils seront traités à la prochaine. J'espère en tout cas.

Guy DESBONNET : Si je peux me permettre de dire quelque chose. Le problème est lié, on en a parlé dimanche avec vos deux camarades qui sont ici présents ensemble, c'est que le format actuel en gros d'une heure et demie ne permet pas de traiter beaucoup de sujets. Quand Denis PAILLARD parle des travaux, il y a beaucoup de travaux sur la Commune. Il faut tout évoquer, mais de façon un peu fouillée et lors des commissions, on n'aura pas le temps.

C'est pour cela que j'ai proposé – et je pense qu'on y arrivera un jour – à avoir un débat de fond sur un format différent de commissions. Sur les commissions, on fait *grosso modo* de l'information. Il est logique qu'on ait des commissions où on a peut-être un peu plus de travail de fond, parce que sinon, sur une heure et demie, avec tout ce qu'on fait sur la Commune, on peut énoncer les grands thèmes, mais pas plus. On n'aura pas le temps.

Monsieur le Maire : On ne va pas trop s'étendre là-dessus. Je pense que vraiment, la bonne méthode est que dans vos commissions respectives, alors c'est vrai qu'elles sont idéales, c'est vrai que la commission Technique, Urbanisme est très chargée, mais c'est à vous, au sein de la commission, de vous entendre sur une méthode de travail, quitte à créer des sous-groupes. Parfois des réunions spécifiques sur tel ou tel sujet, mais cela, on ne va pas le régler ce soir, mais faites-le. Cela fait partie de la première mission de la commission de s'organiser.

On passe à autre chose. D'autres questions sur ces conventions ? Très bien.

DELIBERATIONS

FINANCES

2022-10 – Débat d'orientation budgétaire 2022, *Françoise DOISY*

Il est précisé qu'il s'agit d'une procédure obligatoire prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2312-1 et L3312-1). Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit en effet se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation d'informations sur la situation financière de la collectivité doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante de la procédure budgétaire. En effet, il permet :

> d'informer l'ensemble des élus sur la situation économique et financière d'Escalquens afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif,

> de débattre sur les différents projets dans lesquels va s'engager la collectivité.

Le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de Budget primitif 2022 sont présentés dans la note de synthèse annexée à la délibération (le rapport d'orientation budgétaire).

Cette note constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2022 de la Ville.

> Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
> Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires de la collectivité annexée à la présente délibération ;

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

➢ De voter la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022 sur le ROB annexée à la délibération.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : On passe à la première délibération qui concerne le débat d'orientation budgétaire. Je donne la parole à Françoise DOISY, sachant que c'est une délibération qui ne se prononce pas sur les orientations, mais qui prend acte du débat. On précisera cela tout à l'heure.
Françoise DOISY : Je vais attendre qu'on puisse diffuser le document. On va commencer par le sommaire, même s'il est connu :

- le cadre réglementaire du débat d'orientation budgétaire avec l'impact de la crise sanitaire ;
- l'environnement économique et financier dans ce contexte ;
- la situation financière de la Commune ;
- les perspectives 2022.

On peut continuer avec la phase du cadre réglementaire. Le principe du débat d'orientation budgétaire est d'assurer en toute transparence l'information transmise à l'assemblée délibérante et permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.
Le contenu du rapport d'orientation budgétaire :

- situation macro-économique ;
- situation financière de la collectivité ;
- gestion de la dette ;
- orientation budgétaire de l'année 2022 ;
- prospective financière.

Là, on commence avec l'environnement économique et financier. Ce n'est pas une surprise, le contexte national et international est toujours impacté par la crise sanitaire et ses conséquences. Il y a eu les mesures de confinement et maintenant, nous avons une envolée de la demande de biens avec une flambée des prix et une pénurie de certains matériaux. Les indicateurs de croissance sont optimistes alors, je ne sais pas si on peut encore le dire, on a écrit cela il y a une dizaine de jours :

- le déficit public 2022 est attendu à 5 % du PIB ;
- la dette publique prévue à 113,5 % du PIB ;
- les prévisions de croissance seraient de 4 %.

Nous avons à prévoir une augmentation de l'inflation sur le premier trimestre 2022 de 3 % voire 3,4 %. Évidemment, il faut rajouter le contexte exceptionnel de la guerre en Ukraine qui va avoir forcément un impact.
L'environnement économique et financier, le contexte des finances pour les collectivités locales. La loi de finances 2022 n'a pas changé beaucoup de choses. Il y a juste une poursuite et une fin de la réforme de la taxe d'habitation, la revalorisation des valeurs locatives et le maintien de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement.
La situation financière de la Commune à fin 2021 en ce qui concerne la section de fonctionnement, les recettes. Je voudrais juste faire un point sur la deuxième ligne de 2021, vous voyez apparaître un taux de 49,22 %. C'est le taux du foncier bâti qui résulte de l'addition du taux communal qui est de 27,32 % donc qui n'a pas bougé. C'était le même l'année dernière et l'année d'avant aussi. On additionne ce taux communal au taux du Département qui était de 21,9 %, qui est maintenant reversé à la Commune.
On peut passer à la suivante, toujours en section de fonctionnement, les recettes. Pour les dotations de l'État, il y a une réévaluation de la dotation forfaitaire en 2021. C'est la fin de plusieurs années de baisse de la DGF qu'on retrouve au niveau de 2018. Une légère hausse en 2021, on retrouve à peu près le niveau de 2018.

On passe à la suivante, c'est la synthèse des recettes de la section de fonctionnement. Les produits de fonctionnement sont composés par ordre de grandeur :

- de la fiscalité directe locale : 3 813 556 € ;
- des dotations de l'État : 526 383 € ;
- de l'attribution de compensation plus la dotation de solidarité communautaire qui représentent, à elles deux, 816 969 €.

Ce qui nous donne une légère hausse des recettes de fonctionnement en 2021, une variation de 8,66 % par rapport à l'année précédente.

On peut continuer, on va passer aux dépenses toujours en section de fonctionnement et toujours pour l'année 2021. On peut voir que les charges à caractère général ont augmenté d'environ 15 %. Cette hausse s'explique par un report de la charge de 2020 sur 2021. En ce qui concerne les charges de personnel, l'évolution est beaucoup plus minime. Elles sont liées à un retour progressif à un niveau d'activité comparable à l'avant Covid dans les dépenses réelles de fonctionnement. La variation est de 7,2 % par rapport à l'année précédente.

Monsieur le Maire : Peut-être qu'on prend les questions après. Si vous êtes d'accord, on laisse la présentation se dérouler, puis on réagira à la fin.

Françoise DOISY : On continue avec les investissements et cette fois-ci les dépenses :

- le remboursement de la dette est de 301 059,33 € ;
- les opérations d'équipement réalisées plus les restes à réaliser 2021 s'élèvent à 1 923 711,30 €.

C'est un niveau d'investissement particulièrement élevé, comparé aux années précédentes. Pour rappel, nous avions 618 000 € en 2020 et 979 000 € en 2019.

On va passer aux recettes. Les recettes d'investissement se composent :

- des subventions d'investissement pour un montant de 281 246 € ;
- du fonds de compensation de la TVA et de la taxe d'aménagement : 126 326 € ;
- de l'excédent de fonctionnements capitalisé : 314 726 € ;
- du solde d'exécution positif de la section d'investissement : 1 347 862 €.

On va passer à la synthèse de la situation financière, toujours pour 2021 et toujours pour le fonctionnement. On peut noter que l'excédent brut courant augmente d'environ 52 % – c'est la deuxième ligne en bleu, si vous la voyez –, qui se traduit par une amélioration de l'épargne nette qui va s'établir à 341 310 € contre 208 046 € en 2020 et 187 443 € en 2019.

Juste un petit focus sur la capacité de désendettement qui est de 5,46 : ce sont des années. La capacité de désendettement est assez bonne et même très bonne.

Situation financière de la Commune en ce qui concerne la dette :

- l'encours de dette au 31 décembre 2021 est de 3 505 883 € et réparti entre quatre organismes bancaires.

Quand on parle de catégorie A1 et de la grille Gissler, cela veut dire que les emprunts sont à risque faible, puisque la grille va de A à E et de 1 à 5 donc, le plus bas niveau.

- le remboursement de la dette est de 353 591 € ;
- la capacité de désendettement que l'on a vue tout à l'heure est de cinq ans et quatre mois.

Nous allons passer maintenant à 2022 donc, les perspectives de 2022 en ce qui concerne le fonctionnement. Pour les produits, nous avons des prévisions de fiscalité 2021. Les taux n'augmentent pas, en revanche, les bases d'imposition de la Commune ne nous ont pas encore été notifiées. Nous avons une estimation qui est prudente. On ne les connaît pas.

Les dotations de l'État sont stables, l'attribution de compensation et les dotations de solidarité communautaire également, ainsi que les produits de services.

On va passer au fonctionnement, toujours avec les charges. Les charges de fonctionnement, c'est là où cela va poser problème, parce qu'on parle de maîtrise des charges à caractère général, mais il va falloir intégrer la hausse des coûts de fluides, de matières premières, tout en permettant aux services de retrouver leur niveau d'activité d'avant la crise.

Les charges de personnel dont l'augmentation est contenue. Le budgétisé est prudent par rapport au réalisé 2021. Nous allons nous en tenir au vieillissement, vieillesse et technicité pour un pourcentage de 1,12 % de la masse salariale. C'est lié au système de promotion sociale et d'avancement.

L'augmentation dont il faut tenir compte aussi est l'augmentation du coût de l'assurance du personnel. On va le voir après dans une délibération. Nous avons des taux qui sont passés de 8 % à 16 % donc, une augmentation de 141 000 €.

Enfin, le maintien des charges courantes donc, subvention aux associations. L'augmentation, en revanche, de la participation financière au budget des 4co. C'est aussi une délibération que l'on va voir tout à l'heure.
Les perspectives 2022, le PPI 2022-2026. Là, nous sommes sur le fonctionnement. Le scénario ou les hypothèses que nous avons prises pour les dépenses, c'est une inflation projetée de 3 % en 2022-2023, puis 1,4 % à partir de 2024. La hausse du coût des matières premières a été aussi prise en compte, hausse des fluides et hausse des assurances également.
En ce qui concerne les recettes, nous avons toujours le maintien du taux actuel de fiscalité communale et une progression du produit fiscal, mais qui est liée à l'actualisation des bases. Ce n'est pas de notre fait, mais du fait du calcul qui nous a été octroyé. C'est la loi. On va faire simple, c'est l'application de la loi tout simplement.
Juste pour information sur l'épargne nette prévisible en 2022, elle est en baisse, mais on sait pourquoi. Elle est de 34 576 €. Elle va baisser aussi en 2023 et augmenter à partir de 2024 pour atteindre, en 2026, les montants que l'on connaissait jusqu'à présent, c'est-à-dire 221 778 €.
On peut continuer avec les investissements. On voit en 2022 le montant de 4,950 millions d'euros. Il faut savoir que c'est un montant estimé, qui a été fait il y a à peu près deux semaines, qui va encore évoluer et être figé pour le budget. C'est un niveau extrêmement élevé, cela s'explique parce qu'on a :

- les gymnases toujours à 3,7 millions d'euros ;
- la suppression du passage à niveau pour 100 000 € ;
- l'extension de l'école Les Romarins pour 310 000 € ;
- l'entretien du patrimoine pour 100 000 € ;
- la rénovation des balcons et du clocher de l'église pour 150 000 € ;
- voiries et réseaux pour 200 000 € ;
- rénovation de l'éclairage public pour 100 000 € ;
- rénovation énergétique de l'ancien gymnase pour 200 000 €.

En 2023, ce montant diminue. C'est là où on voit apparaître la plaine des sports avec 1 million d'euros. On l'a aussi en 2024 et en 2025. Voilà les opérations prévisibles d'investissement.
On va passer aux recettes. Pour faire face à ces dépenses d'investissement et surtout en 2022, nous allons activer tous les leviers. Les leviers sont :

- les recherches de subventions : État, Région et Département ;
- l'optimisation de la récupération de la TVA sur les investissements ;
- le recours à l'emprunt, puisqu'on voit en fin 2022 que nous avons un emprunt qui a été rajouté pour 1,5 million d'euros.

Merci pour votre attention.
Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Françoise, pour cette présentation très claire et précise. Je souhaitais juste conclure cette présentation en insistant sur trois points.
Le premier point qu'il faut retenir, c'est un niveau d'investissement qui est exceptionnellement élevé d'abord en 2021, puisqu'on atteint avec les restes à réaliser de 1,9 million d'euros, ce qui est un niveau, là aussi, plus élevé que ce à quoi on était habitué sur la Commune.
En 2022, un niveau d'investissement qui va atteindre pas loin de 5 millions d'euros. Cela veut dire que sur deux ans, on a un pic d'investissement de 6 millions d'euros à digérer, si je peux dire. Pour un budget de la taille de celui d'une commune comme Escalquens, c'est extrêmement élevé. Ce pic d'investissement, nous allons l'absorber sans hausse de fiscalité locale. Nous n'augmenterons pas les taux des impôts communaux, c'est notre stratégie financière.
Enfin, le troisième point est à l'issue de l'exercice 2021, l'amélioration des ratios financiers, notamment la capacité de désendettement et l'épargne nette, qui nous permet de recourir à l'emprunt dans de bonnes conditions vis-à-vis des établissements bancaires.
Voilà un peu les trois points sur lesquels j'attirerai votre attention aujourd'hui avec une stratégie globale, vous l'aviez vue, qui va se traduire forcément ces trois prochaines années par une diminution de l'épargne nette, puisque nous allons augmenter notre endettement. Effectivement, l'épargne va diminuer puisque le remboursement capital va augmenter et ensuite petit à petit, retrouver les niveaux de ratios financiers classiques auxquels nous sommes habitués.
Je ne serai pas plus long. On va ouvrir le débat. Merci, pour vos interventions, essayez peut-être d'être assez bref. On va se limiter au sujet, on va éviter les polémiques – si je peux dire. On va essayer d'être à la hauteur du débat. C'est un débat important, le débat d'orientation budgétaire puisqu'on débat de stratégies financières. Encore une fois, il y a plusieurs stratégies possibles, je le conçois tout à fait. On va essayer d'échanger là-dessus, puis éclaircir les interrogations s'il y en a.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur LALA.

Yacin LALA : Merci, Monsieur le Maire.

Je tiens d'abord à souligner, Monsieur le Maire, l'effort de présentation qui a été fait sur ce rapport d'orientation budgétaire en proposant une perspective financière jusqu'en 2026. Cette perspective est un élément essentiel pour comprendre la stratégie de l'équipe et ainsi alimenter nos débats. J'associe également l'excellent travail qui a été fait par les services de l'administration qui nous ont constitué l'ensemble des pièces du dossier.

Monsieur le Maire, vous avez fait des choix, avec votre équipe, sur les investissements à réaliser et sur les financements associés ; des choix que nous ne partageons pas dans la globalité et je vais m'en expliquer. Vous proposez en 2022 près de 5 millions d'euros d'investissement, en sachant que la Commune enregistre fin 2021 une réserve financière de 1,8 millions d'euros qui constitue un fonds de roulement et une capacité d'autofinancement faible de 208 000 € et une épargne nette.

Vous êtes donc dans l'obligation de recourir à l'emprunt à hauteur de 1,5 million d'euros sur 2022 pour financer ces investissements. D'ailleurs, dès 2021, vous avez eu recours à la réserve financière de la Commune avec le fonds de roulement qui aurait pu être atténué, si les charges de fonctionnement n'avaient pas augmenté de plus de 7 %, soit à peu près 420 000 € malgré une année où les recettes ont été exceptionnelles, notamment avec le versement, par l'État, de compensation d'exonération sur les taxes foncières, mais aussi les bases d'imposition qui ont augmenté de 3 %.

On se retrouverait ainsi, fin 2022, avec une épargne nette quasi nulle et une réserve financière quasi nulle pour la Commune, avec une capacité de désendettement qui augmente sensiblement pour atteindre près de 10 années : 1,5 million d'euros précisément. C'est ce qu'on appelle une situation financière critique.

À ce stade, il est donc urgent de trouver de nouvelles recettes, naturellement. Pour avoir ces nouvelles recettes, l'enjeu était de réaliser la cession du terrain de Vinci le plus rapidement possible. Nous pensons que cela aurait pu être fait dès 2021, au moins en 2023 pour générer les 4 millions d'euros de recettes et ainsi pouvoir élaborer une stratégie sereine sur le long terme qui n'altère pas grandement les finances de la Commune. Le sujet principal étant le projet de la centralité. C'est le premier point de divergence sur les choix que vous avez faits, par rapport à ce terrain de Vinci.

Le deuxième point de divergence porte sur certains investissements que vous avez prévus à partir de 2022, sur lesquels nous sommes réservés sur leur pertinence. On y reviendra. Je citerai notamment la rénovation énergétique de la salle des fêtes et du gymnase : bâtiment construit en 1981 qui ne répond plus à l'évolution démographique de la Commune, notamment une salle des fêtes qui est considérée comme une salle polyvalente aujourd'hui. De plus, nous avons un doute sur le retour sur investissement avec une facture d'électricité de plus de 10 000 € pour un investissement de 700 000 €. Nous y reviendrons, je crois, dans une délibération où vous nous présentez le plan de financement.

Je vais terminer. Ne fallait-il pas attendre que la concertation sur les projets de centralité ait lieu avant d'investir plus de 700 000 € par exemple sur la rénovation énergétique de ces bâtiments : le gymnase et la salle des fêtes ? Même si je sais que vous attendez les subventions. N'y avait-il pas une réflexion à mener sur les écoles, notamment sur la construction d'une nouvelle école ? Vous annoncez également la création d'une plaine des sports dès 2023. Comment allez-vous monter cette opération ? Il y a des terrains à acquérir et nous n'avons aucun élément à ce jour donc, permettez-nous de douter de la réalisation de cet équipement en 2023.

Je vais m'arrêter là. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LALA. Peut-être qu'on va répondre sur une première série de points que vous avez évoqués, puis on continuera le débat.

Premièrement, juste pour citer l'augmentation des bases que vous avez évoquée en 2022. Certes, elles vont générer des recettes fiscales supplémentaires mécaniquement à hauteur de 3 %, ceci dit, il faut bien voir qu'elles sont calculées selon les prévisions de croissance d'inflation. Si on a une revalorisation des bases, c'est parce qu'on anticipe une évolution de l'inflation importante à la même hauteur donc, je dirais que cela se compense quelque part. C'est un petit point que je souhaitais préciser.

Ensuite, de manière plus globale sur la stratégie financière – je vais peut-être me focaliser là-dessus –, la vente du terrain de Vinci, c'est vrai, on aurait pu aller plus vite puisque le terrain faisait l'objet d'un compromis de vente qui avait été fait entre les deux tours de l'élection municipale. C'est vrai qu'on aurait pu procéder à cette cession plus rapidement. Ce n'est pas le choix que nous avons fait pour une raison très simple, c'est que le projet qui était prévu ne nous convenait pas. Nous l'avons rediscuté avec le promoteur dans des conditions qui n'étaient pas d'ailleurs confortables, parce que la Commune était astreinte à un dédommagement de 600 000 € si la vente n'était pas réalisée dans les délais escomptés. Donc, nous avons cherché à renégocier.

Alors c'est vrai, on a pris le temps de le faire, parce que je crois que ce qu'il y a en jeu, au-delà de l'équilibre budgétaire ponctuel, c'est l'urbanisation de notre Commune. C'est l'image de notre Commune dans 20 ans, 30 ans et 50 ans. Je crois que cela valait la peine de prendre un peu de temps pour mûrir ce projet.
C'est le choix que nous avons fait, mais vous avez raison, cela se traduit par une difficulté de gestion de trésorerie supplémentaire. On l'assumera, on vous proposera, lors du vote du budget primitif, un certain nombre de mobilisations d'outils pour gérer ce décalage de trésorerie. Ceci dit, sur le long terme, que le produit de cession soit fait en 2021, 2022 ou 2023, budgétairement, sur l'équilibre pluriannuel au final, l'équilibre se fait. Il va peut-être se faire un an plus tard, mais vous avez vu, c'est tout l'intérêt de cet outil prospectif qui permet de voir que l'équilibre se fait de toute manière sur la durée.
Sur la rénovation énergétique de l'ancien gymnase, là aussi, vous avez raison, on pourrait faire le choix – vous avez dit, pourquoi pas ? – d'une démolition-reconstruction. Là aussi, ce n'est pas le choix que nous avons fait, pourquoi ? D'abord parce que c'est un équipement qui est très utilisé. Gérer la démolition-reconstruction est compliqué, parce que les écoles, notamment les associations utilisent cet équipement. Honnêtement, en tout cas, on estime qu'il est bien placé au centre de la ville et à proximité des écoles, etc.
On a fait le choix de la rénovation énergétique qui nous permet d'émarger au plan d'investissement d'avenir – et on serait bête de ne pas en profiter –, qui nous permettra de réduire notre facture d'électricité, d'énergie. Alors certes à lui seul, cela ne suffira certainement pas à équilibrer le coût de la rénovation ; encore qu'on aura l'occasion de rentrer dans les détails prochainement. Je dirais qu'au-delà de la simple équation financière, il y a aussi la rénovation tout court. C'est un équipement qui a vieilli, il faut travailler sur l'isolation phonique. L'autre jour, il y avait un tournoi de foot, j'étais avec le Président, j'étais à la remise des trophées. Honnêtement, après une journée entière passée dans un gymnase où cela raisonne dans tous les sens, c'était intenable. Je crois qu'on a aussi ce travail à faire. Ce n'est pas de la rénovation énergétique. Financièrement, ce ne sera pas rentable, mais on y gagnera en confort d'usage. Mais on en reparlera.
Enfin, sur la plaine des sports, oui, vous avez raison, sans doute on est optimiste, mais si on veut densifier le centre-ville, la première étape et la plus urgente est la plaine des sports pour pouvoir libérer ces espaces en centre-ville, sans qu'il n'y ait de rupture de services aux associations et notamment au club de foot. C'est vrai, il faut commencer par la maîtrise du foncier. Nous avons prévu, dans notre simulation, de dégager 1 million d'euros pour pouvoir procéder aux acquisitions foncières nécessaires. Cela va prendre du temps, mais enfin, on est sur une simulation et il faut bien qu'on parte sur des hypothèses.
Voilà un peu ce que je voulais dire en termes de stratégie. Je ne sais pas, Françoise, si tu avais peut-être des points plus particuliers sur les points soulevés par Monsieur LALA ?
Françoise DOISY : Non. Comme vous avez parlé de la hausse des charges à caractère général, j'en ai parlé un petit peu en disant qu'il y avait une reprise des activités par rapport à 2020. Il y a eu aussi – et cela a un impact – le coût de l'ALAE maternelle et élémentaire, parce que la facturation, il y a eu un rattrapage donc, il y a eu 14 mois et pas 12 mois. Nous avons 525 872 € qui apparaissent en 2021. Il y a une partie qui concerne 2020. Ensuite pour le reste, au niveau des prestations de service qui ont augmenté également donc, les dépenses imprévues. Tout cela s'explique, je veux dire que c'est lié à une gestion courante, plus des imprévus notamment sur l'ALAE maternelle.
Monsieur le Maire : Monsieur DELMAS.
Olivier DELMAS : Je veux juste réagir rapidement sur ce point. L'information qui est intéressante dans le rapport c'est la comparaison avec 2019. L'année 2019 montre aussi qu'on est sur une tendance, quand on regarde 2018 et 2017, on constate qu'on est sur une tendance très forte qui va, massivement simultanément, au-delà de l'inflation. Pour moi, il y a une question derrière de vers quoi on se projette dans les années qui viennent par rapport à l'inflation. Je pense qu'on ne peut pas s'en tenir à la position qu'on a ciblée. Je voudrais savoir quelle serait la tendance plus long terme ?
Monsieur le Maire : L'ALAE, pardon ?
Françoise DOISY : Ce sont les hypothèses dont j'ai parlé. On a pris comme hypothèse l'inflation, c'est le premier point. La hausse du coût des matières premières, des fluides qu'on a essayée d'estimer, mais là aussi, ce n'est pas forcément évident, la hausse des assurances, même si on va essayer de les renégocier. Donc, c'est principalement la hausse de l'inflation. Après, il y a toujours un risque d'inconnu, mais il faut bien prendre des hypothèses.
Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres observations ? De votre côté, pas d'observation ?
Monsieur PAILLARD.
Denis PAILLARD : Je voudrais revenir déjà sur l'augmentation des bases 2022. C'est la conséquence de l'augmentation de l'inflation 2021, ce n'est pas une anticipation d'une inflation 2022 ?

Monsieur le Maire : Tout à fait, c'est en novembre.
Denis PAILLARD : Donc, on a bien une augmentation prévue des bases de 3,4 % en 2022 ?
Monsieur le Maire : Oui.
Denis PAILLARD : Celle-là est actée, puisque c'est la règle obligatoire d'augmentation des bases fiscales en fonction du fameux indice des prix à la consommation harmonisée ?
Françoise DOISY : Oui.
Denis PAILLARD : On est bien sur quelque chose qui acte une inflation 2021. On aura probablement, en 2022, une inflation qui sera supérieure aux 3 % prévus aujourd'hui donc, une augmentation des bases qui sera aussi probablement largement supérieure aux 3 % qu'on prévoit. Je pense qu'il faudra l'intégrer. J'étais un peu surpris de voir que vous mettiez 2 % sur l'augmentation des bases. Cela me semble extrêmement faible.
Monsieur le Maire : Où cela ?
Denis PAILLARD : Dans le tableau que vous avez présenté.
Je voudrais ensuite revenir sur la stratégie financière et sur Vinci. Le fait que cette opération ne vous convienne pas, c'est un choix de votre majorité. Je veux dire, il n'y a aucun souci par rapport à cela, c'est votre choix. En revanche, dès l'instant où on remettait en cause cette vente, se posait immédiatement la question de : « Comment est-ce qu'on va financer le gymnase ? » Parce que c'est une opération qui a été lancée et on savait très bien que cela allait tomber, alors avec le décalage dû au Covid, mais il n'y a pas de souci.
Je reviens sur la discussion qu'on avait eue l'an dernier lors du débat d'orientation budgétaire et sur le fait de ne pas emprunter rapidement, afin de se donner une sécurité financière. Dans les discussions qu'on avait eues, j'avais pris des renseignements dont je vous avais fait part auprès des financeurs habituels qui m'avaient dit : « Il n'y a aucun souci, Escalquens est une commune qui peut emprunter aujourd'hui 3 millions d'euros ».
Je pense qu'en termes de stratégie financière, cela aurait probablement été utile de ne pas se mettre dans la difficulté qu'on voit apparaître aujourd'hui, y compris pour 2022 dans laquelle finalement, on n'a quasiment plus de marges de manœuvre. On a une capacité d'autofinancement qui plonge, on a des réserves de la Commune qui auront été à peu près consommées, il restera 77 000 € de fonds de roulement. Si jamais il y a la moindre anicroche du côté de la vente à Vinci, on va être en très grande difficulté. C'est quelque chose, me semble-t-il, en termes de stratégie financière, qu'on aurait probablement dû anticiper et prévoir. C'est la remarque que je voulais vous faire de ce côté-là.
Sur l'ancien gymnase, on en reparlera puisqu'on a une délibération là-dessus.
Je voudrais finir aussi sur la stratégie à long terme de la Commune. Là encore, le fait que la majorité choisisse de ne pas augmenter les taux d'imposition, c'est un choix qui vous appartient totalement. Mais derrière, il y a une conséquence aussi qu'on voit dans votre document, c'est qu'on reporte un certain nombre d'augmentations qu'on connaît sur des usagers. On l'a vu avec les parents d'élèves, on va continuer à le voir avec les parents d'élèves. Il est question aussi de l'école de musique – je ne sais plus à quel niveau, mais je pense que ce n'est pas 2022 si je me souviens bien – d'une révision de ce que doivent payer les usagers par rapport à cela.
Là encore, c'est un choix qui est de dire : « Soit on travaille et on augmente une base qui fait qu'on va répartir la charge sur l'ensemble de la population, soit on décide de faire payer des gens dont on considère que ce sont les usagers principaux de tel ou tel service ». Il me semble que c'est un choix sur lequel on s'oppose. On n'a pas du tout la même vision des choses. On considère, de notre côté, qu'il est aussi du ressort de la Commune de jouer une solidarité à l'intérieur de la Commune pour faire en sorte qu'on n'ait pas certaines catégories de population qui soient plus impactées que les autres par les choix fiscaux de la Commune.
Voilà les trois points que je souhaitais développer. Il y en aura probablement encore, mais dans votre stratégie fiscale, la part que je n'ai pas vue de l'accroissement de l'activité économique dans la Commune, c'est-à-dire qu'on ne voit pas, il n'y a aucun chapitre sur l'accueil d'activité, sur le développement du commerce et sur le développement des services dans la Commune. C'est une source importante pour nos communes. On sait très bien qu'Escalquens est en déficit par rapport aux communes voisines sur ce chapitre-là. On a un déficit d'activités sur la Commune.
Je pense qu'en termes de stratégie pour la Commune, ce serait extrêmement important qu'on se penche, qu'on fasse très attention à ce chapitre, parce que c'est probablement là-dessus qu'on pourra, dans les années qui viennent, avoir le maximum de gains pour le budget communal. Cela vaut probablement le coup de s'y pencher plus avant et d'investir sur ce chapitre-là.
Je vous remercie.
Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PAILLARD.
Sébastien.

Sébastien MASSA : Juste, j'ai deux mots, c'est tout. Je peux comprendre que Monsieur PAILLARD soit choqué qu'on n'augmente pas la fiscalité sur la Commune. Parce qu'au Sicoval, on est prompt à voter les augmentations. Personne n'en parle : on met 7 %, 5 %, 10 % et Monsieur PAILLARD est là, il vote immédiatement, il n'y a pas de problème.
Non, ce n'est pas notre politique, vous voyez ? C'est tout ce que j'avais à dire.
Monsieur le Maire : Guy.
Guy DESBONNET : Je voudrais dire que ce qui est logique d'augmenter sur la Commune, c'est par exemple la contribution des habitants qui viennent de l'extérieur et qui participent à des activités. Je trouve aberrant aujourd'hui que bon, je ne vais pas citer un certain nombre de personnes que je connais, il y avait eu des communes voisines, que ce soit Saint-Orens-de-Gameville ou autres, qui venaient faire du sport ou d'autres activités ici. Au détriment des contribuables Escalquinois, ils paient la différence. Est-ce que vous ne trouvez pas logique que les gens qui viennent de l'extérieur paient une contribution plus importante, bien mieux marquée ?
Monsieur le Maire : Monsieur DELMAS.
Olivier DELMAS : Je voudrais juste réagir sur ce point. C'est vrai qu'il y a des gens qui viennent de l'extérieur, mais on profite également de la piscine de Saint-Orens-de-Gameville, on profite d'autres équipements. Bien sûr qu'on le fait. Je veux dire qu'on profite des clubs aux alentours. On a des enfants qui vont sur Castanet-Tolosan. Cet argument me semble fragile. Je trouve que c'est fragile. Soit on démontre qu'on a un déficit, c'est-à-dire qu'on attire naturellement beaucoup plus de profiteurs qui viennent profiter chez nous et qu'on aurait dû le démontrer.
Guy DESBONNET : Pourquoi le démontrer ? On ne va pas le faire maintenant, mais on pourra le démontrer, il n'y a pas de souci.
Monsieur le Maire : Très bien. Je souhaitais répondre sur deux ou trois points soulevés par Monsieur PAILLARD qui sont des points de fond, qui sont importants. D'abord, sur la mobilisation de l'emprunt, pourquoi on ne l'a pas fait plus tôt ? C'est vrai que dès l'an dernier, on aurait pu emprunter. Alors, on ne l'a pas fait pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'on avait un fonds de roulement déjà élevé. Ce n'est pas dans la vocation d'une collectivité publique d'avoir des réserves surdimensionnées et de les stocker. Cela veut dire qu'on mobilise trop, quelque part, l'impôt. Cela voudrait dire cela si on le garde à long terme.
Ensuite, si on l'avait fait plus tôt, est-ce que cela nous sécuriserait vis-à-vis d'un défaut de vente de Vinci ? Je ne pense pas parce que, je veux dire, qu'on emprunte maintenant en 2022 ou en 2021, si la vente de Vinci ne se fait pas de toute façon, on sera en difficulté, clairement, puisque les équipements du gymnase, on est quand même obligé de les construire. Ce qui me paraît de nature à menacer l'équilibre financier de la Commune, ce serait de ne pas faire cette vente, mais ce n'est pas d'avoir mobilisé plus ou moins tôt l'emprunt. À la limite, cela joue sur la trésorerie, mais pas sur l'équilibre budgétaire.
Le deuxième point sur lequel je souhaitais vous répondre également était sur le débat qu'on a évoqué sur la stratégie de financement d'un service public. Pour financer un service public, on n'a pas 36 solutions, c'est soit l'impôt, soit la redevance ou le tarif payé par l'usager. C'est vrai que cette stratégie aujourd'hui, jusqu'ici sur Escalquens, était plutôt l'impôt. Pourquoi ce n'est pas le levier qu'on privilégie aujourd'hui ? Pour deux raisons : d'abord parce qu'un certain nombre de ces services publics étaient clairement sous-tarifés. Je prends l'exemple de l'ALAE. Pour garder les enfants sur la Commune, les Escalquinois payaient entre 1 € et 4 € pour une garderie matin, midi et soir alors même que le coût du service est de plus de 400 000 €. Toutes les communes du territoire, sans considérer leur sensibilité politique, sont à des niveaux qui sont entre 40 € et 60 €. Véronique, tu m'aides si je dis des bêtises, mais on est plutôt dans cet ordre-là ?
Véronique ROUX : Oui, c'est cela, il y a 70 €.
Monsieur le Maire : Si vous voulez, on n'était pas dans une augmentation, on était dans une revalorisation des tarifs à un niveau qui n'est même pas celui du coût supporté par la Commune. Et sans doute qu'il faudra même aller plus loin. Je le dis ici, on ne peut pas se permettre d'avoir des services publics qui sont sous-tarifés à ce point, parce qu'au final, on menace même l'équilibre financier de ces services publics.
Ensuite, le deuxième argument que vous avez soulevé, mais qui s'entend, c'est l'équité. C'est vrai, vous avez raison, lorsqu'on finance par l'impôt, on mutualise le financement sur l'ensemble de la population, y compris ceux qui n'utilisent pas ce service, dans une sorte de solidarité générale. Certes, mais en faisant comme cela, quelque part, la contrepartie de cette stratégie est la déresponsabilisation, c'est la perte totale de la notion de coût d'un service public. Cela ne nous semble pas aberrant dans notre stratégie en tout cas de mettre un peu plus le curseur sur l'utilisation du tarif de la redevance et un peu moins sur l'impôt qui, je rappelle, est déjà, sur le territoire, relativement élevé. Attention, le contribuable escalquinois ne paie pas que l'impôt pour

Escalquens – c'est ce que disait Sébastien à juste titre, ce qui est un peu polémique – il paie l'impôt pour Escalquens, pour le Sicoval, pour le Département, pour la Région et pour l'État ; sans compter l'Agence de l'eau et les différentes agences qui s'intègrent aussi dans le processus. Au final, on a une pression fiscale qui est élevée.

Dernier mot – je ne vais pas être long – sur la stratégie économique. Pourquoi on n'en parle pas trop dans notre document alors que – oui, vous avez raison – c'est un élément important de la stratégie de développement de la Commune ? Parce que l'impact fiscal, finalement, est assez faible pour plusieurs raisons. La fiscalité économique proprement dit – CVAE et CFE – est perçue par le Sicoval, elle n'est pas perçue par la Commune. On va émarger là-dessus. En plus, vous avez assisté au débat lundi soir au Sicoval. En outre, les bases industrielles ont fait l'objet d'un fort allègement de la part de l'État dans une stratégie de redynamisation économique et industrielle de notre pays.

Aujourd'hui, le seul impact serait sur la taxe foncière, mais je dirais, au même titre qu'une habitation. On ne cherche pas à dynamiser. C'est tout l'enjeu de la construction de notre centre-ville où l'idée est de construire des logements et des commerces. Mais l'impact financier ne sera supérieur que si on ne faisait, par exemple, que des habitations. C'est pour cela que dans un document purement financier et de prospective financière et fiscale – je vais être un peu provocateur, mais un peu caricatural – que l'on construise une maison d'habitation ou un magasin, fiscalement, pour nous, c'est neutre.

Monsieur LALA.

Yacin LALA : Oui, mais après, on ne peut pas être d'accord avec vous sur ce point, car quand même, vous comparez l'habitation à la surface habitée avec des entreprises qui s'installent, alors que là, il y a aussi le facteur emploi notamment, c'est-à-dire créer de l'emploi sur la Commune. On n'est pas une cité dortoir où nous n'allons créer que des logements. L'emploi est important, parce qu'il va faire que la consommation va se faire sur la Commune et donc, on ne peut pas être d'accord avec votre approche.

Monsieur le Maire : Non, Monsieur LALA, je dirais que c'est un autre sujet. Je n'ai pas dit qu'on ne voulait pas d'activité économique sur Escalquens. J'ai dit que l'impact fiscal, en termes de taxe foncière dans une simulation financière, est le même. Après, on est tout à fait d'accord, évidemment qu'il faut de l'activité économique pour générer de l'emploi, de la consommation et ainsi de suite. Il n'y a pas de souci. La conséquence fiscale du développement économique pour la Commune est relativement modeste, je le dis.

On va laisser peut-être s'exprimer d'autres groupes.

Mme LARGE.

Laurence LARGE : Je voulais juste rebondir sur ce qu'a dit Denis PAILLARD tout à l'heure et votre réponse en ce qui concerne le produit de services. Je pense quand même profondément que les services dédiés à l'école, tout ce qui est périscolaire, ce n'est pas toujours un choix. Les parents d'élèves, lorsqu'ils font garder leur enfant le matin, le midi et le soir, ils le font parce qu'ils n'ont pas le choix. Ils préféreraient avoir leur enfant avec eux. C'est quand même pratiquement le seul service sur la Commune qui soit payant. C'est un service qui est quasiment obligatoire, étant donné que les parents travaillent à l'extérieur de la Commune.

Cela ne devrait pas, à mon sens, être traité comme n'importe quel autre produit de services qui nécessiterait, parce qu'on a choisi d'en bénéficier, de payer le coût pour établir un certain équilibre au niveau de la Commune. Tout ce qui a trait au scolaire reste quand même une priorité et quelque chose qui doit s'envisager différemment. Je ne veux pas le mettre en balance avec d'autres services, mais cela me semble quand même une obligation. C'est pour cela qu'il faudrait peut-être le traiter de façon différenciée.

Monsieur le Maire : Je vous rappelle quand même que c'est d'ores et déjà traité de manière différenciée, puisque les usagers de ces services ne paient pas au coût. Le coût pour la Commune est de 430 000 €, de mémoire. Les recettes des usagers doivent être à 30 000 € ou 40 000 € après revalorisation. Vous voyez bien qu'il y a quand même une différence.

Véronique Roux : Non, c'est un peu plus.

Monsieur le Maire : C'est un peu plus, pardon.

Guy DESBONNET : On a doublé.

Monsieur le Maire : On n'est clairement pas au niveau du coût. Encore une fois, la prise en charge qu'on fait sur le budget général, enfin le budget communal, est même supérieure à ce que pratiquent les communes aux alentours. Cela ne nous semble pas inéquitable, même si je souscris tout à fait à ce que vous dites sur le fait qu'on n'a pas le choix souvent. Il faut faire garder les enfants quand on travaille.

D'autres remarques ? Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : Je voudrais revenir sur votre stratégie d'investissement et la priorité que vous donnez à la plaine des sports. J'ai souvenir que quand on a été en campagne électorale, tout le monde avait souligné le fait

que l'école des Lavandes est un bâtiment qui est en fin de vie et que les enfants sont logés dans des Algeco. C'était vraiment une des priorités d'investissement pour la Commune, parce qu'on arrive à des conditions qui deviennent compliquées pour les professeurs, pour les enfants et pour tout le monde. Aujourd'hui, on ne voit plus du tout ce dossier apparaître et on se focalise sur la plaine des sports. Derrière, il y avait d'autres dossiers, il y a le lot du Petit Sauzat, le lot Capitouls, la plaine des sports et le centre.

Ne pensez-vous pas que mettre l'accent uniquement sur la plaine des sports empêche la Commune finalement de lancer les opérations d'investissement qui sont nécessaires ? Entre autres aux Capitouls, puisque c'est un des endroits où il avait été imaginé que s'installe cette école maternelle rénovée. Je veux dire, s'il n'y a pas d'habitat qui est construit aux Capitouls, si on ne lance absolument pas l'opération Capitouls, il n'y aura pas d'école maternelle d'ici je ne sais pas combien de temps. Cela me pose souci parce qu'il y a un vrai besoin du côté parent et du côté des enfants. Il y a une vraie difficulté. C'est vraiment quelque chose qui, me semble-t-il, mériterait d'être traité de façon différente et probablement prioritaire.

Monsieur le Maire : Sur les Algeco, c'est l'école Les Romarins. Nous allons investir 300 000 € cette année justement. Véronique va compléter ce que je dis.

Denis PAILLARD : Il y a les Algeco aux Lavandes aussi.

Véronique ROUX : Aux Lavandes, nous avons des Algeco au niveau des dortoirs. Cela avait été une extension déjà faite à une époque. Après, l'Algeco qui est prévu, c'est l'Algeco du RASED par Monsieur le Maire, qui est à part. C'est autre chose.

Par rapport aux écoles, bien sûr, il n'y a pas que la plaine des sports qui est... Mais je préfère que Monsieur le Maire réponde pour...

Monsieur le Maire : Sur les écoles, d'abord, on investi encore une fois puisqu'on va investir. On le verra lors du vote du budget primitif, mais on l'a déjà prévu dans le DOB. Vous avez vu, il y a un investissement massif d'extension de l'école des Romarins qui est faite dès cette année. Pourquoi la plaine des sports est prioritaire ?

Denis PAILLARD : C'est une classe de plus.

Véronique ROUX : Non, on le verra après.

Denis PAILLARD : On le verra après. On le verra sur le plan technique sûrement.

Monsieur le Maire : Pourquoi la plaine des sports est prioritaire dans notre stratégie ? Pour une raison très simple, parce que si on veut construire notre centre-ville que tout le monde attend, il faut d'abord libérer les terrains de foot qui ne sont plus du tout d'ailleurs adaptés. Six mois par an, il faut le savoir, ils sont inutilisables par le foot ; six mois par an. On est bien obligé de construire de nouveaux terrains de foot avant de lancer le chantier du centre-ville sinon, cela veut dire qu'on n'aurait plus de terrain de sport à Escalquens.

Si vous voulez, c'est la première étape pour débloquer le reste. Avec les recettes de cession sur le centre-ville, et sur les Capitouls aussi, on pourra financer l'éventuelle nouvelle école des Capitouls. Pour l'instant, le besoin est à court terme. Il n'y a pas le besoin de construire une nouvelle école immédiatement dans les deux ans. Je veux dire, les projections démographiques nous permettent de fonctionner avec nos équipements actuels. On va construire une nouvelle classe. Si vous voulez, notre stratégie là-dessus est totalement cohérente.

Monsieur DELMAS.

Olivier DELMAS : Je voudrais réagir sur ce point, parce qu'effectivement, là, vous injectez de l'argent pour fabriquer une classe sur *[texte inaudible 01:07:07]*.

Véronique ROUX : Non.

Olivier DELMAS : Je finis juste. Sur un nombre de classes dans l'ensemble du groupe scolaire *[texte inaudible 01:07:14]* qui reste limité. Ce qui m'inquiète, c'est qu'aujourd'hui, dans votre plan d'investissement jusqu'à 2026, il n'y a rien qui apparaît. S'il n'y a rien qui apparaît en 2026, cela veut dire qu'on n'a pas de nouveaux groupes scolaires avant 2028 ou 2032. Or, je suis persuadé – je voudrais voir les chiffres s'il y en a – que *[texte inaudible 01:07:37]* ne seront pas compatibles *[texte inaudible 01:07:39]*. Excusez-moi, mais à un moment donné, il faut qu'on regarde cela dans *[texte inaudible 01:07:46]* tel qu'il est. Ce groupe n'est plus dans un état de continuer correctement. Les parents s'en plaignent.

Le problème est que si d'ici à 2026, ce n'est pas du tout dans les radars, je n'adhère pas à l'idée qu'au niveau de la démographie, on va s'en sortir. Je n'adhère pas à cela. C'est pour cela que *[texte inaudible 01:08:05]*.

Monsieur le Maire : Sur le fait que cela ne figure pas dans la prospective, effectivement vous avez raison là-dessus, peut-être qu'on pourrait le réintégrer. On ne l'avait pas intégré, pourquoi ? D'abord, parce que c'est totalement lié pour une raison un peu d'honnêteté intellectuelle, on va dire, c'est une opération qu'on lie avec le centre-ville. Or, le centre-ville, on entame une concertation avec les habitants qui va commencer là et qui va se dérouler ces prochains mois.

C'est vrai que tant qu'on n'était pas sorti de cette concertation, on n'a pas voulu intégrer dans la simulation à la fois des cessions de terrain pour financer de nouveaux équipements, etc. Je suis d'accord avec vous. En termes de visibilité, on peut le discuter. Peut-être qu'on pourrait le réintégrer, mais cela voudrait dire quoi ? Cela veut dire qu'on rajoute un investissement prévisible de 4 millions d'euros ou 5 millions d'euros de plus. Encore qu'on a quand même prévu – vous avez vu – dans le niveau d'investissement prévisionnel, 2,5 millions d'euros par an de manière un peu indéterminée, parce qu'à ce stade, on ne peut pas préciser à cet horizon, mais on a prévu les flux financiers. Après, on peut rajouter entre 2 millions d'euros et 4 millions d'euros de plus et puis gager des recettes de cession en face, parce que ce sera comme cela que ce sera financé.

Laurence LARGE : Les 2,5 millions d'euros sont prévus quand même.

Monsieur le Maire : Sur une simulation financière, au final, cela nous semblait assez artificiel de faire cela. Cela ne veut pas dire qu'on n'a pas dans nos radars de construire cet équipement.

Olivier DELMAS : Du coup, j'ai une question très simple : « Quel est votre objectif aujourd'hui de date d'entrée en service d'un nouveau groupe scolaire ? » Est-ce qu'il y avait un besoin ? Quelle est la projection venant de vous ? Est-ce qu'on parle d'avant les objectifs, d'après les objectifs ? Simplement, qu'on puisse se demander dans quoi on se projette.

Monsieur le Maire : À aujourd'hui, si vous voulez, on n'a pas identifié d'obligation de construire un tel équipement à court terme, selon les chiffres qu'on a à disposition. Cela veut dire que les seules projections sur lesquelles on peut se caler, ce sont les projections du PADD : + 1 200 habitants anticipés dans les 10 ans, selon un rythme qu'on ne maîtrise pas encore, même si on peut le lister, etc., mais enfin, pour l'instant, on ne le maîtrise pas.

Cela veut dire que cet équipement, si on s'intègre dans cette projection-là du PADD, on n'en a pas besoin à court terme, on en a besoin – on va dire si on était de manière cohérente – dans cinq ans. Une livraison dans cinq, six ans.

Olivier DELMAS : 2026-2027.

Monsieur le Maire : Voilà. Pour l'instant, on ne l'a pas intégré dans la simulation, mais je vous rejoins. Très rapidement, je pense que même d'ici l'année prochaine, dans les simulations qu'on fera, parce que c'est une simulation, donc qui est à réactualiser tous les ans, certainement, il faudra réintégrer ce coût en fonction de l'actualisation des prévisions démographiques dont on disposera l'année prochaine ou dans deux ans. Mais à aujourd'hui, on n'a pas de besoin à court terme.

Il y a Laurence LARGE et après, Michel GOURRET.

Laurence LARGE : Oui, je serais peut-être un peu hors sujet. Je ne vais pas parler de finances, je vais parler pédagogie et enfant. Je suis assez inquiète de voir l'extension, parce qu'on sait tous que favoriser un groupe scolaire aussi important impacte la possibilité d'ouverture de nouvelles classes. Pour ouvrir une nouvelle classe, c'est le nombre maximal d'élèves par classe multiplié par le nombre de classes du groupe scolaire plus un. Plus il y a de classes, plus c'est difficile d'atteindre l'effectif maximal plus un, avant de déclencher, au niveau du rectorat, l'ouverture d'une nouvelle classe. Ce qui fait que favoriser un gros groupe scolaire comme cela et ne pas très vite le séparer et créer une autre école, fait que nos enfants vont être dans des classes à effectif énorme jusqu'à ce qu'on atteigne le nombre maximal d'élèves par classe fois le nombre de classes du groupe scolaire plus un. On va l'atteindre difficilement, plus le groupe est élevé. On va avoir, encore longtemps, des classes remplies à bloc qui sont de plus en plus difficiles à gérer, puisqu'on doit intégrer d'autres personnes que les élèves et l'enseignant de plus en plus dans la nouvelle pédagogie, les AVS et tout un tas de personnes qui viennent s'adjoindre. Notamment aux Lavandes où, même si le bâtiment est énorme, il ne correspond plus du tout à la pédagogie actuelle. C'est vrai que pérenniser ce local, c'est, pendant plusieurs années, assurer à nos petits d'être dans des conditions pédagogiques un peu compliquées.

Monsieur le Maire : Oui, sauf que cette année, l'Éducation nationale nous avait annoncé qu'elle fermait une classe pour faute d'effectif suffisant. On s'est battu pour la conserver et c'était quand même cela.

Laurence LARGE : Justement parce que le groupe scolaire était *[texte inaudible 01:13:45]*.

Monsieur le Maire : Non, c'était pour un problème de démographie scolaire, d'effectif insuffisant.

Laurence LARGE : Bien sûr, mais l'effectif est basé sur le nombre de classes. Le nombre de classes est élevé dans ce groupe scolaire.

Monsieur le Maire : Non, c'était le fait de faute d'élèves suffisants.

Sébastien MASSA : Il y a minimal et maximal.

Monsieur le Maire : Ce n'était pas lié aux locaux.

Sébastien MASSA : Nous étions au milieu. Vous le savez très bien, nous étions au milieu donc, nous n'avons pas non plus…

Laurence LARGE : Mais on aurait eu trois classes dans un groupe scolaire, quatre dans un autre et cinq dans un autre, on atteindrait vite le seuil maximal et moins vite que le...

Monsieur le Maire : Mais non, ce n'est pas lié à cela, Madame LARGE, c'est lié aux effectifs scolaires. Si vous n'avez pas les élèves, vous pouvez construire votre classe tant que vous voulez, mais vous n'aurez pas les élèves.

Laurence LARGE : C'est l'effectif par groupe scolaire.

Monsieur le Maire : Attendez, il y avait Michel qui avait demandé la parole. Je vais peut-être la lui passer.

Michel GOURRET : J'ai écouté les uns et les autres. Notre stratégie, on l'a présentée. On nous avait annoncé beaucoup de choses. On a quand même fait une épargne nette de 340 000 € sur l'année dernière. L'année dernière, on nous disait : « On doit procéder à l'emprunt. » On nous disait aussi qu'on faisait une erreur de ne pas vendre les terrains de Vinci. On nous le redit ce soir.

Aujourd'hui, on a exprimé notre stratégie, mais la stratégie est globale. Elle est globale, pourquoi ? Parce que pourquoi déjà le premier schéma de Vinci ne nous convenait pas ? Tout cela pour avoir une concertation citoyenne sur le centre-ville sur tous ces projets qu'on doit monter ? Peut-être, vous, vos projections étaient très bien, mais on va choisir la concertation, de présenter à la population – je dirais – un projet global. On a préféré avoir cette méthode, c'est-à-dire arriver à lever l'emprunt et après, on verra – comme l'a dit Monsieur Le Maire – comment on va pouvoir procéder à tous ces projets.

Pour les écoles et autres, quand même il y a un point qui me paraît important, c'est que nous avons fait le choix d'avoir une évolution démographique beaucoup plus basse que tout ce que pouvaient annoncer les autres. Pourquoi justement ? Parce que je dirais qu'au niveau des investissements pour les écoles, les gymnases et autres, c'est compliqué. Je vais pousser le trait, mais allons-y, rasons les deux écoles, rasons le gymnase, rasons la salle des fêtes et on fait comment ?

Dominique MC COOK : Mais vous poussez le trait là, effectivement.

Michel GOURRET : Oui, mais quelque part, de tous les débats que j'entends, à un moment donné, vous dites : « On rénove. » Il ne faut pas rénover pour raser donc, c'est compliqué.

[*Prise de parole en même temps : 1:16:55*]

Michel GOURRET : Laissez-moi finir et vous répondrez. Aujourd'hui, nous, oui, il y a une stratégie, il y a des parties où on rénove. Il y a l'école qu'on va rénover également. Ce sont des choix que l'on a faits. Alors peut-être qu'ils ne conviennent pas à tout le monde, mais j'ai essayé, en quelques mots, de dire un petit peu notre stratégie et recaler un petit peu les débats.

Monsieur le Maire : Merci. Peut-être que sur le rasage de l'école...

Denis PAILLARD : On n'a pas proposé encore de raser la Mairie, mais cela peut venir.

Monsieur le Maire : Non, mais là, ce serait dommage.

Denis PAILLARD : En plus, j'aime bien mon bureau. Pas ce soir.

Si vous me permettez, je voudrais juste revenir sur cette histoire de plaine des sports peut-être d'ordre entre les différentes opérations. Le souci que je vois est que si on démarre par la plaine des sports, la plaine des sports ne va pas générer de recettes pour la Commune. La plaine des sports ne va générer que des dépenses. Si on démarre – et c'est pour cela que je vais parler des Capitouls tout à l'heure – très clairement, les Capitouls, c'est un terrain qui, aujourd'hui, est porté par l'office foncier. La Commune peut le récupérer et sur lequel, à condition de faire attention à la façon de faire les choses, elle peut récupérer des moyens financiers relativement importants. Est-ce que ce ne serait pas intéressant d'évoquer cette hypothèse, en tout cas de réfléchir à cette hypothèse qui permettrait à la Commune probablement à la fois de se doter de moyens financiers, mais probablement de plus de marges de manœuvre là encore d'ici la fin 2026 ? Puisque c'est l'échéance que vous aviez imaginée sur vos plans d'investissement. Me semble-t-il, comme je disais sur l'aspect entreprise et activité, je pense que notre Commune – on le sait tous – n'a pas des recettes fiscales et financières très importantes par rapport à sa population et quelque part, on est obligé de jouer avec d'autres moyens. Ces moyens sont les réserves foncières de la Commune, mais bon, on est tous d'accord je pense, là-dessus. Il me semble qu'en termes de stratégie financière, il y a probablement quelque chose qui est à regarder de ce côté-là.

Je voudrais revenir aussi, j'ai une question, mais là, c'est vraiment une question d'information sur ce qui est noté comme population à la page 8 de votre rapport d'orientation, puisqu'il est noté sur 2021 : 7 162 habitants. Je suis désolé, je fais toujours des ratios et des ratios d'augmentation. Si c'est bien un chiffre réel, cela veut dire qu'entre 2020 et 2021, on a eu 5 % d'augmentation de population et qu'on est très loin des 1,7 % qu'on prévoit jusqu'à la fin de la décennie. Il me semble que là, ce sont des chiffres... alors, on a parlé du recensement. Je pense qu'on a vraiment intérêt à regarder de manière très précise ce qui est en train de se

passer sur la population, parce que l'ensemble des constructions – y compris un immeuble – qui ont eu lieu dans les dernières années, font une augmentation de populations, de la population jeune et qui ont des enfants. C'est quelque chose, pour notre Commune, qui risque de bouleverser complètement les prévisions qu'on peut avoir.

Marie-Christine ROQUES : Je peux dire quelque chose ?

Monsieur le Maire : Attendez, une minute, s'il vous plaît. C'est moi qui donne la parole. On va peut-être répondre factuellement sur les chiffres.

Françoise, un point à soulever ?

Françoise DOISY : Non, je dirais que c'est une estimation, puisque tant que nous n'avons pas les chiffres officiels, on ne peut pas dire enfin pour l'instant, on n'a pas une idée très précise de la population. Je pense que c'est une estimation qui a été faite avec des projections.

Denis PAILLARD : Avec les projections habituelles de l'INSEE, je suppose ?

Françoise DOISY : Je ne suis pas sûre.

Monsieur le Maire : On vous reprécisera cela. Il y avait Marco qui avait demandé la parole, ensuite, Robert et ensuite, Marie-Christine.

Dans l'ordre, Marco.

Marc-Olivier BEN SACI : Bonsoir à tous. Je suis un peu dubitatif quand on parle des écoles, parce que les souvenirs sont courts. Je voyais mon enfant se coucher dans des lits déplorables avant qu'on n'arrive. Je veux bien qu'on parle de bien-être d'enfant, mais déjà, il fallait s'occuper de cela ; ce qu'a fait très bien Véronique.

Je pense que l'alimentation aussi, on a fait des efforts et on s'est fait décrier. Je pense qu'il y a des retours quand même assez positifs sur la qualité des prestations.

Après, quand vous parlez de démographie, oui, on va accueillir peut-être des jeunes couples avec des enfants, mais si vous augmentez la fiscalité, je n'y crois pas trop. Après, vous savez très bien que quand vous débutez dans votre carrière, vous n'avez pas un salaire mirobolant non plus. Je ne pense pas que ce soit réaliste, Monsieur PAILLARD. C'est tout.

Monsieur le Maire : OK. Très bien. Après, le débat, on ne va pas le focaliser sur l'école. Le sujet est le DOB, quand même.

Il y avait Robert.

Robert BENAZET : Par principe, on ne peut dépenser l'argent dont on dispose. Sur une commune, quelles sont les recettes par rapport à l'impôt ? On peut avoir recours à l'emprunt, à la condition d'avoir les capacités de le rembourser pour ne pas endetter l'habitant sur une commune, effectivement en espérant d'avoir des subventions à hauteur de nos prétentions d'investissement. Soit on réduit la voilure et on étale nos investissements sur plusieurs années, en dégageant des priorités, notamment l'école.

Je parlerai après du déplacement des terrains de sport, de foot et de tennis, nos opérations à tiroir.

Cela se résume à un budget des projets, des projets et un budget. Après, on peut entrer dans le détail. Est-ce qu'il y a nécessité de construire une école ? Je pense que les besoins sont satisfaits pour le moment. Peut-être qu'il faudrait envisager d'agrandir l'école actuelle, cela fait l'objet d'une réflexion et d'une discussion. Pourquoi ? Parce qu'il y a une pression qui est importante de la part de couples jeunes qui veulent habiter Escalquens.

Alors, « couple jeune » veut dire un enfant, deux enfants et peut-être trois enfants. Il y a aujourd'hui la demande, une fois qu'on a offert – si on peut dire – un logement aussi confortable soit-il, il faut de la proximité : la proximité des écoles, des services privés ou publics, des équipements publics et évidemment des transports. Se profile à l'horizon l'arrivée du métro 2026-2028, on ne va pas ergoter ou mégoter sur une histoire d'un an ou de deux ans. Ces couples de jeunes qui viendront habiter sur la Commune ont besoin de proximité. Pourquoi ? Parce que je veux insister sur le fait qu'après une journée de travail ô combien stressante, il faut emmener l'enfant à la danse, puis l'autre aux arts martiaux, puis l'autre à la musculation ou ailleurs ou au foot, etc. Cela devient une vie infernale et invivable.

Concernant les OAP, on a travaillé sur l'orientation d'aménagement et de programmation sur 125 logements. Vous le multipliez par 2 ou 2,5 – vous pouvez très bien faire le calcul – et voir, par voie de conséquence, quelle est la population que cela peut amener. Le bourg-centre, c'est 394 logements avec une démographie de 1,5 % qui a été arrêtée par an et sur 10 ans, non pas sur un mandat de six ans, mais sur 10 ans, ce qui nécessite réflexion.

On va travailler sur l'OAP des Capitouls. D'ailleurs, le bourg-centre dont on entend parler depuis 1995 et qui n'a pas vu le jour aujourd'hui. Le bourg-centre, obligatoirement, il va y avoir des déplacements des terrains de

sport et de tennis sur la partie Sud de la zone des Capitouls, puisque d'ailleurs après, la municipalité l'avait envisagé.
On va travailler sur les OAP thématiques de densification. Il faudra bien réfléchir à savoir quelle est la densification de population qu'on va amener dans tel ou tel endroit. Il n'empêche quand même que la priorité sera la proximité des commerces, des services et des équipements publics, etc.
Voilà en gros ce que j'avais à dire. Je pourrais en dire un peu plus, mais je préfère m'arrêter là.
Monsieur le Maire : Merci, Robert, pour cette contextualisation un peu large.
Marie-Christine.
Marie-Christine ROQUES : Je voulais simplement revenir sur le point de vigilance qu'a d'ailleurs soulevé Monsieur PAILLARD. C'est une croissance démographique rapide, voire trop rapide par rapport à notre capacité de répondre aux besoins des jeunes couples qui ont des enfants. Je voulais attirer votre attention là-dessus parce qu'effectivement, si ce qui a été prévu, c'est 1,7 % de croissance démographique, ce qui fait 1 200 à 1 300 habitants en 10 ans, on ne peut pas absorber beaucoup plus. J'ai l'impression que là, la croissance démographique me semble vraiment très rapide. Je voulais attirer cette vigilance là-dessus.
Monsieur le Maire : On ne fait pas un débat sur le PADD. On l'a déjà fait. On y reviendra. On se concentre sur le budget. Il faut être précis sur les chiffres.
Marie-Christine ROQUES : Je crois qu'il faut prévoir des écoles en fonction de la croissance démographique. La croissance démographique ne doit pas galoper.
Monsieur le Maire : On est bien d'accord. Merci, Marie-Christine.
Monsieur DELMAS, peut-être la dernière intervention et on va passer au reste de l'ordre du jour.
Olivier DELMAS : On se rend compte que les 1,7 % par an, avec le nombre de places qu'on a sur Escalquens *[passage inaudible de 01:30:10 à 01:30:27]*.
[Prise de parole en même temps]
Monsieur le Maire : Allez-y, Monsieur DELMAS.
Olivier DELMAS : Je ré-insiste sur le [*passage inaudible de 01:30:31 à 01:30:36]*.
Monsieur le Maire : Très bien. Encore une fois là-dessus, je pense qu'il n'y a pas que de l'opposition. Je crois que vous avez raison, il faut y réfléchir. Encore une fois, on ne l'a pas mis cette année et j'ai dit pourquoi, parce qu'il n'y a pas d'urgence à court terme, mais je crois qu'on se rejoint. Il faut envisager la construction de cette école. D'ailleurs, nous l'avons intégré dès le départ à une échéance de cinq-six ans.
Aujourd'hui, on n'a pas de plus grande visibilité que cela, mais je souscris volontiers à votre proposition d'intégrer dans la perspective financière dès l'an prochain, on pourra intégrer le coût de cette construction et le positionner sur l'échéancier. Très bien.
Je vous propose de passer au vote de la délibération. Je rappelle que ce n'est pas une délibération sur les orientations, mais une délibération qui prend acte du fait qu'il y a eu un débat et qu'il y a eu un rapport d'orientation budgétaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Marie-Christine ROQUES : Tout le monde n'a pas sa caméra.
Monsieur le Maire : Oui, Carole. Maintenant, on voit tout le monde. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

2022-11 – Participation financière à la gestion des équipements intercommunaux « 4co » pour l'année 2022, *Françoise DOISY*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la convention établie en 1994 portant sur la gestion des équipements intercommunaux par le Sicoval pour le compte des communes d'AUZIELLE, ESCALQUENS, LABEGE et SAINT ORENS de GAMEVILLE.

Ces équipements sont aujourd'hui les suivants : Piscine ST ORENS, gymnase CASSIN et gymnase PREVERT.

Conformément aux termes de la convention précitée, la commune d'Escalquens participe financièrement aux charges de fonctionnement et d'investissement relatives à chaque équipement. Le montant de la participation communale est calculé chaque année en considérant :

- les éléments du budget primitif n (budget annexe du SICOVAL), avec éventuellement une réactualisation en cours d'année en cas de décisions modificatives ou de budget supplémentaire,
- les critères énoncés dans la convention (temps d'utilisation de chaque équipement, population INSEE...)

La participation de la commune d'Escalquens au titre de l'année 2022 s'élève à 160 203 €.

ÉQUIPEMENT	PARTICIPATION 2022
Piscine St Orens	151 022 €
Gymnase Cassin	-
Gymnase Prévert	9 181 €
TOTAL	160 203 €

Le détail de ces participations est joint en annexe.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'entériner la proposition présentée.
- De mandater Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer toute pièce découlant de cette décision.
- D'inscrire les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2022 sur la ligne 65548.
- De payer ces participations par débits d'office.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : On va passer à la délibération numéro 2. Je cède la parole encore une fois à Françoise DOISY.

Françoise DOISY : Il s'agit de la participation financière à la gestion des équipements intercommunaux « 4co » pour l'année 2022. C'est lié à la gestion de ces biens à dimension intercommunale qui concerne Escalquens, mais aussi Labège, Saint-Orens-de-Gameville et Auzielle. Pour nous, c'est uniquement la piscine de Saint-Orens et le gymnase Prévert, puisqu'on n'est pas concerné par le gymnase Cassin.

Le budget de 2022 s'élève à 160 203 €. Il est en hausse par rapport à celui de l'année précédente, puisque nous avons un remplacement d'une chaudière à prendre en compte pour l'année à venir. La chaudière représente 36 000 €, dont un peu moins de 10 000 € pour Escalquens.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ou des commentaires sur ce projet de délibération ?

Monsieur PAILLARD.

Denis PAILLARD : C'est une bonne information. On sait que c'est un équipement qui est en fin de vie. Je crois que là-dessus, il n'y a pas débat. Qu'est-ce qu'on peut envisager aujourd'hui ? Est-ce que vous avez commencé à travailler avec les autres communes sur cette question ? Vers quoi se dirige-t-on ou pas ?

Monsieur le Maire : À ce stade, oui, j'ai pris l'initiative de réunir les maires concernés, donc Saint-Orens-de-Gameville, Labège et Auzielle. Nous allons nous rencontrer très prochainement pour évoquer l'avenir de cet équipement.

À ce stade après, je ne peux pas vous en dire plus, parce qu'on en rediscutera. On en redébattra parce que se posera d'abord le lieu : « Qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on reconstruit ? Est-ce qu'on reconstruit dans la même configuration de périmètre intercommunal ? Est-ce qu'on reconstruit au même endroit ? Est-ce qu'on rénove ? Quel type de montage financier : public, public-privé, privé ? » Ces questions-là, on en rediscutera.

Pour l'instant, je ne peux pas vous en dire plus, parce que je ne sais pas déjà ce qu'en pensent mes collèges. Mais en tout cas, j'ai pris l'initiative de les réunir pour évoquer ce sujet. Je vous rejoins qu'il devient très urgent.

Denis PAILLARD : Merci.

Monsieur le Maire : D'autres commentaires ? Non. Très bien. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Un vote qui est à l'unanimité. Merci beaucoup.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

2022-12 – Adoption du programme de rénovation énergétique du gymnase et de la salle des fêtes, *Guy DESBONNET*

Dans le cadre de son programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux, la commune a commandé différents audits énergétiques afin de prioriser son action durant le mandat. Le gymnase et la salle des fêtes ont été retenus en premier lieu au titre de ce programme car nécessitant une intervention structurante et de ce fait urgente au regard de leur déperdition d'énergie.

Ainsi, des travaux ont été ciblés dans le rapport ci-annexé du SDEHG, ce qui, après réalisation, pourrait permettre une diminution de 40 à 45 % de l'enveloppe annuelle de consommation de ces bâtiments. Les travaux porteront sur :

- L'isolation thermique par l'extérieur
- L'éclairage (remplacement par des systèmes LED)
- Le chauffage (remplacement par un système de type pompe à chaleur)
- La production d'énergie (panneaux solaires)

La commune a d'ores et déjà fait appel à un maître d'œuvre – le cabinet V2S sis 90 Bis Allée de Barcelone 31000 Toulouse pour un montant de 19 500 € HT – afin d'être accompagnée sur le montage et le suivi du marché de travaux. Afin de faire supporter les travaux sur 2022 et 2023, cette opération donnera lieu à une Autorisation de programme soumise ultérieurement aux membres du Conseil municipal.

Au regard du rapport relatif à l'audit réalisé, l'enveloppe estimée des travaux est de 612 013 € HT.

Il est précisé que dans le cadre du Plan de relance soutenu par l'État et des subventions de La Région Occitanie en matière de rénovation énergétique et équipements sportifs, la commune déposera des dossiers de demandes de subventions au titre de cette opération.

A ce stade, le plan de financement de l'opération est projeté tel qu'en suivant :

Plan de financement					
Dépenses	**HT**	**TTC**	**Recettes**	**Montants**	**En % du montant de l'opération**
AMO	19 500,00 €	23 400,00 €	DSIL – État (50% du montant HT des travaux)	306 006,50 €	40,38 %
Travaux	612 013,00 €	734 415,60 €	CTO – Région Occitanie :		

			- Rénovation énergétique (20% du montant HT des travaux)	122 402,60 €	16,15 %
			- Équipements sportifs (10% du montant HT des travaux)	61 201,30 €	8,08 %
			FCTVA (16,404 % du montant TTC)	124 312,07 €	16,40 %
			Autofinancement	143 893,13 €	18,99 %
Total	631 513,00 €	757 815,60 €	Total	757 815,60 €	100,00 %

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la consultation des entreprises dans le cadre d'un futur marché de travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire a solliciter tous les partenaires susceptibles de financer cette opération.
- D'inscrire au Budget les crédits afférents à cette opération au compte 2313.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : Délibération numéro 3, je cède la parole à Guy DESBONNET. Il trépignait d'impatience.
Guy DESBONNET : J'adore, parce que c'est un beau sujet en plus. On avait, je crois, déjà parlé un peu du sujet, puisqu'on a délibéré sur l'intervention du SDEHG au travers de l'audit de rénovation. On l'a demandé sur pas mal de bâtiments du patrimoine communal qui ont été fléchés par les services donc MJC, associations, les écoles, le bâtiment où nous sommes aujourd'hui, la Mairie, le service technique, le PSIG, le gymnase et la salle des fêtes.
On a fait faire un audit qui a mis en évidence – mais cela, on le savait – le fait que ce bâtiment n'était pas du tout confortable au niveau énergétique et en plus, grand consommateur d'énergie en instantané. Un aspect intéressant à souligner, puisqu'en instantané, quand on le chauffe, mais il chauffe très vite, le système d'aérotherme est un gros consommateur, mais cela ne dure pas longtemps. La facture globale annuelle – vous l'avez d'ailleurs dans les documents – n'est pas si élevée que cela. Ce n'est pas dramatique. Le choix est un choix, je dirais, de société en quelque sorte, puisqu'est-ce qu'on rénove des bâtiments qui sont des bâtiments gros consommateurs ? Parce qu'on est dans des bâtiments qui sont un peu anciens sur lesquels on peut faire des efforts au niveau éclairage, au niveau du confort des gens qui sont présents dans la salle. C'est ce qu'on va certainement faire.
Est-ce qu'on en attend une rentabilité ? On n'en attend pas du tout de rentabilité. On est tout à fait conscient que ce n'est pas rentable. Effectivement, par rapport à la consommation annuelle, le bilan du coût énergétique d'ensemble représente plusieurs annuités de consommations d'énergie.
Après, la question à se poser est de se dire qu'on a envisagé la question suivante : « Est-ce que cela valait le coup de raser ce bâtiment et de construire un nouveau gymnase ? » Peut-être, mais cela coûte 4,3 millions d'euros un nouveau gymnase. La preuve, on est en train d'en faire un et on sait combien cela coûte, donc 4,3 millions d'euros plus la démolition de l'ancien, cela fait 5 millions. La rénovation énergétique qui sera de qualité, je pense, va revenir, en gros, à la Commune à une centaine de milliers d'euros. C'est quand même quelque chose de plus acceptable. C'est pour cela qu'on s'oriente vers cette option.
Étant entendu qu'après, il faudra qu'on réfléchisse – mais on y réfléchira – on y a déjà un peu pensé – sur l'affectation du bâtiment, puisque la mixité actuelle de ce bâtiment en tant que bâtiment qui sert de salle des fêtes, qui sert d'équipement sportif n'est pas quelque chose d'idéal. C'est ce que soulignait tout à l'heure le Maire. Quand il y a des compétitions sportives, ce n'est pas le moment de faire une pièce de théâtre à côté. Ce

n'est pas opportun. Il faut qu'on se pose cette question, mais aujourd'hui, la préoccupation numéro une est de faire en sorte que ce bâtiment soit beaucoup moins énergivore.
On agit peut-être par opportunité, je le concède, puisqu'actuellement, il y a des subventions. Nous sommes un peu opportunistes. Vous avez vu le bilan. Je pense qu'il n'est pas mal. Si on regarde les chiffres aujourd'hui, la Commune a un engagement financier qui n'est pas si important que cela et pour un résultat qui, malgré tout, est pas mal :

- l'isolation thermique à l'extérieur est quand même bien ;
- remplacement de l'éclairage par des LED ;
- remplacement du chauffage, on va remplacer les aérothermes par des pompes à chaleur qui sont quand même beaucoup plus performantes ;
- on va rajouter des panneaux solaires, ce qui devrait faire plaisir à beaucoup de monde.

[Prise de parole hors micro]
Monsieur le Maire : Est-ce que tu avais fini ?
Guy DESBONNET : Non, je n'ai pas fini.
Monsieur le Maire : On va laisser le rapporteur terminer la présentation.
Guy DESBONNET : Le montant de l'enveloppe estimée – puisque ce n'est pas une enveloppe définitive – est de l'ordre de 600 000 € HT. Sur le plan de financement – vous l'avez vu – le coût final pour la Commune est aux environs de 100 000 €.
Monsieur le Maire : C'est espéré.
Guy DESBONNET : Je vous demande de ratifier cette proposition.
Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Guy, pour cette présentation.
Y a-t-il des questions ? Il y avait Madame MC COOK et Monsieur DELMAS.
Dominique MC COOK : Je voulais simplement savoir, tu avais parlé d'un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments, est-ce que vous les avez tous eus ou pas ? Qu'est-ce qui prévaut sur le fait de décider de faire celui-ci en premier ?
Guy DESBONNET : Parce que ce bâtiment est celui qui est actuellement le plus utilisé et sur lequel il est plus souhaitable d'apporter du confort.
Dominique MC COOK : Vous avez eu tous les rapports ?
Guy DESBONNET : On a pratiquement eu tous les rapports, oui.
Dominique MC COOK : D'accord. On pourra en avoir communication, les regarder ?
Guy DESBONNET : Vous pouvez en avoir communication.
Dominique MC COOK : Deuxièmement, on parle de rénovation énergétique et tout à l'heure, vous avez parlé de problèmes acoustiques qui ne sont pas traités dans ce dossier.
Guy DESBONNET : Je pense qu'ils seront traités différemment. Mais ils ne sont pas traités dans la partie purement rénovation énergétique, non.
Dominique MC COOK : D'accord donc, c'est un surcoût qu'il va falloir prévoir ?
Monsieur le Maire : Oui et non, parce que là, il s'agit d'autoriser une opération de rénovation.
Dominique MC COOK : Oui, mais par rapport au devis et aux...
Monsieur le Maire : Mais après, vous voyez, on se laisse de la marge, parce que si je prends un exemple, dans l'audit, vous avez vu, on a les gains énergétiques associés au type de rénovation à faire.
Dominique MC COOK : J'ai vu surtout que vous avez choisi l'option maximale.
Monsieur le Maire : Oui, justement. Mais après, il ne faut pas s'empêcher – mais on en rediscutera – d'être souple, parce que par exemple, quand vous regardez l'isolation thermique des murs de l'extérieur, c'est quelque chose qui est relativement coûteux. Cela coûte 167 000 € HT donc plus de 200 000 € TTC pour un gain énergétique qu'on regarde de 12 %. Ce n'est pas énorme. Peut-être que cette enveloppe-là, on pourra la réaffecter. C'est là où on pourra sans doute soit améliorer l'esthétique, améliorer l'isolation phonique enfin, le confort phonique, etc. À ce stade, on n'est pas rentré plus dans les détails, parce qu'il faut des travaux de maîtrise d'œuvre et lancer des marchés. Mais là, c'est vraiment d'autoriser une opération de rénovation.
Guy DESBONNET : Pardon, juste une parenthèse, c'est une enveloppe globale. Je reprends l'exemple de rénovation énergétique, enfin l'amélioration par l'extérieur, l'isolation par l'extérieur, on va en profiter pour améliorer esthétiquement ce bâtiment. Ce n'est pas directement compris à l'euro près. L'architecte, le cabinet V2S, qui suit ce dossier sait qu'il faut prévoir, en même temps que l'isolation par l'extérieur, une rénovation qui soit en même temps une amélioration esthétique du bâtiment qui, aujourd'hui, n'est pas très bien.
Dominique MC COOK : Non, mais sachant que les subventions que vous demandez sont quand même liées à la nature des travaux que vous faites.

Guy DESBONNET : Tout à fait.
Dominique MC COOK : C'est-à-dire que pour avoir des subventions énergétiques, il faut faire de la rénovation énergétique et non pas faire du joli, c'est ce que je veux dire ou pas faire de l'acoustique. Vous n'aurez pas les mêmes...
Guy DESBONNET : Non.
Monsieur le Maire : Oui et non, mais cela, on va voir dans le rapport...
Dominique MC COOK : Il ne faut pas traiter n'importe quoi.
Monsieur le Maire : J'ai justement une réunion très prochainement avec la secrétaire générale adjointe de la Préfecture pour affiner un peu ces choses-là.
Dominique MC COOK : D'accord.
Monsieur le Maire : Monsieur LALA.
Yacin LALA : Là, pour chaque ligne, en fin d'investissement, vous devrez atteindre les objectifs énergétiques. Vous ne pouvez pas réaffecter une enveloppe pour faire du phonique au lieu de faire de...
Dominique MC COOK : Pour avoir la subvention.
Yacin LALA : Pour avoir une subvention sinon, vous perdez des choses...
Monsieur le Maire : Cela fait partie des choses qu'on va préciser avec les services de l'État.
Guy DESBONNET : C'est pourquoi cela n'y figure pas d'ailleurs.
Yacin LALA : Comment ?
Guy DESBONNET : Cela n'y figure pas, l'acoustique.
Yacin LALA : Non, je voulais juste, Monsieur le Maire, dire que vous ne pouvez pas changer la destination des travaux, de l'investissement et de l'acoustique au lieu des murs extérieurs, parce que sinon, vous perdez, vous n'aurez pas une subvention.
Monsieur le Maire : Honnêtement non, je ne suis pas sûr parce que si vous voulez, c'est en fonction du gain énergétique obtenu. Ce sont des choses qu'on est en train de finaliser avec les services de l'État. Là, le gain énergétique, vous avez vu, c'est 12 %. Je veux dire que c'est intéressant déjà d'avoir un repère, déjà de savoir de quoi on parle.
Il est clair que quand on va aller voir les services de l'État, on va leur dire : « Il y a une enveloppe de 163 000 € HT pour un gain qui est minime, est-ce qu'on ne peut pas retravailler ? Est-ce qu'on ne peut pas rediscuter ? Est-ce qu'on ne peut pas réaffecter ? Est-ce que vous accepteriez de nous subventionner si on utilise une partie de cette enveloppe pour autre chose, etc. ? » Ce sont des choses qu'on va affiner, bien sûr. Après, s'ils nous disent : « Non, ce n'est pas possible. C'est cela ou rien », ce sera dommage.
Monsieur DELMAS.
Olivier DELMAS : Je pense qu'évidemment, le projet des photovoltaïques, il est bienvenu il n'y a pas de débat là-dessus. On avait refusé de le faire sur le nouveau gymnase. *[texte inaudible 01:45:35]*.
En revanche, qu'en est-il de la structure ? Aujourd'hui, je ne peux pas voter cette délibération, parce que c'est une structure qu'il ne faut pas intégrer au projet. Or, je suis à peu près convaincu que la structure, telle qu'elle est aujourd'hui, n'est pas en mesure d'accueillir le projet. Pour moi, c'est quand même un problème majeur sur le nouveau gymnase. Quand on est sur de la construction neuve, c'était 70 000 € ou 80 000 €, je ne me souviens pas exactement. Là, on va être sur probablement toute autre chose, je ne suis pas un spécialiste, mais je m'attends à ce qu'il y ait une facture conséquente. Donc, au moins, ne pas l'intégrer dans la délibération *[texte inaudible 01:46:14]*.
Monsieur le Maire : Très bien.
Guy, vas-y, réponds.
Guy DESBONNET : C'est la même question que je me suis posée dès le départ. Évidemment, on a un raisonnement un peu identique au niveau technique toi et moi, donc, la question va se poser. Je trouve que le revêtement actuel du gymnase est de la tuile. L'option qui a été prise est de remplacer la tuile par du bac acier qui est beaucoup plus léger. Ce qui fait qu'on va, sans modifier la structure, on aura la possibilité de mettre du panneau, tout simplement parce que la couverture sera beaucoup plus légère que la couverture existante actuellement.
Olivier DELMAS : D'accord, mais est-ce qu'on a la confirmation là-dessus ? Est-ce que le maître d'œuvre s'engage ?
Guy DESBONNET : Le maître d'œuvre est parti sur cette option-là. On s'est posé la question dès le départ. Je pose les questions avec attention : « On peut mettre du panneau, mais du panneau dans quelle condition ? » On m'a dit : « Il y a de la tuile. » On peut enlever la tuile et mettre du bac acier à la place, ce qui est beaucoup plus léger, bien sûr. On fait même du bac acier aujourd'hui qui...

Monsieur le Maire : Attends, Guy, on ne va pas rentrer dans cette discussion technique. C'est typiquement ce genre de discussion qu'il faut passer en commission, parce qu'en Conseil municipal, cela alourdit les débats pour rien.
Il y avait Monsieur PAILLARD et après Michel.
Denis PAILLARD : Je voulais revenir sur les priorités sur les bâtiments communaux, parce qu'investir 700 et quelques mille euros, même si ce n'est pas de l'argent communal, c'est de l'argent public. Pour faire un gain qui est de l'ordre de 10 000 € par an, cela fait quand même beaucoup. N'y a-t-il pas des bâtiments communaux sur lesquels un investissement en rénovation énergétique serait plus utile ? Parce que là, on est sur des retours sur investissement qui sont extrêmement faibles. Cela pose quand même question. Je pense que cela mériterait probablement – mais probablement faut-il le faire en commission – de travailler sur l'ensemble des bâtiments communaux et de se dire quelles sont les priorités par rapport à tout cela.
J'ai un deuxième point que je voulais évoquer. J'ai étudié les trois scénarios et très clairement, il y en a probablement un qui se dégage, c'est de changer le système de chauffage, les LED et pourquoi pas si c'est faisable, de mettre des panneaux solaires. Auquel cas, le budget total tombe environ à 200 000 € au lieu de 705 000 €. Pour moi, il y a une vraie question derrière : « Est-ce que cela vaut vraiment le coup d'aller sur des budgets importants, même si on a des subventions ? » Je redis encore que c'est de l'argent public, même si ce n'est pas celui de la Commune. Est-ce que cela ne vaut pas le coup de faire ce qui est nécessaire pour faire le maximum d'économie et puis oublier le reste ? Parce que le reste est superfétatoire par rapport aux enjeux de la rénovation.
Ce sont les deux points sur lesquels je voulais insister, en sachant Guy – et tu dois le savoir – qu'ICEA avait imaginé mettre des panneaux solaires sur le gymnase. À l'époque, il avait bien été dit que la toiture ne supporterait jamais un poids supplémentaire. Le bac acier, c'est probablement la seule solution qui était envisageable.
Monsieur le Maire : Très bien.
On avait ensuite Michel qui souhaitait intervenir.
Michel GOURRET : Sur le début de ce qu'on disait et Monsieur DELMAS également pour préciser que sur le nouveau gymnase, quand vous dites qu'on n'a pas fait les panneaux solaires, c'est parce qu'on n'a pas eu les subventions. On était parti sur une hypothèse et on partira tous sur des hypothèses donc, il faut quand même le préciser. Si on avait pu avoir ces subventions, on aurait fait les panneaux solaires.
Pourquoi on rénove le gymnase et la salle des fêtes ? Parce que ce sont des équipements. Quand vous y allez au mois de juin ou juillet, c'est intenable. Vous ne pouvez pas faire des manifestations dans des équipements comme cela, qui datent de 1981. Je pense que cette rénovation, il faut la faire. Il aurait fallu la faire avant. D'ailleurs, on va la lancer. Il y a des enveloppes budgétaires qui sont mises en place. Peut-être qu'elles sont surestimées, je ne sais pas. On s'appuie quand même sur un diagnostic du SDEHG. On ne fait pas cela n'importe comment. Ce n'est pas moi qui ai été chiffrer la climatisation ou le chauffage et autres, ce sont des experts qui l'ont fait. Voilà ce que je peux dire sur le sujet.
Après, est-ce qu'il y aura d'autres bâtiments ? Peut-être. Il y a des projections de faites, mais aujourd'hui, c'est vrai que pour avoir des manifestations de qualité, je pense que tous les Escalquinois vont apprécier, que ce soit l'hiver ou l'été, de pouvoir avoir une salle des fêtes et un gymnase qui permettent d'avoir un niveau de confort. Les 700 000 €, par rapport à 4,5 millions d'euros, s'ils vont faire un neuf, je pense qu'il faut jouer là-dessus, peut-être que c'est surestimé, on verra bien.
Monsieur le Maire : Mme LARGE.
Laurence LARGE : C'est une demande d'information. Je comprends tout à fait l'inconfort qu'il peut y avoir à utiliser ces bâtiments, pour l'avoir vécu. Mais en réfléchissant au niveau de la zone, en ce qui concerne la rénovation de ces bâtiments et celle de l'école, est-ce qu'il faut entendre que ces éléments structurants sont déjà actés dans votre projet de centralité et ont vocation à durer ? Échappant à des concertations, de fait.
Monsieur le Maire : Sur cette dernière question clairement, nous n'envisageons pas soit de déplacer, de détruire l'école ou de faire la même chose avec le gymnase et la salle des fêtes. Oui, vous pouvez dire qu'il n'y a pas eu de concertation là-dessus, parce que ce sont des équipements qui existent déjà. Donc, très modestement et de manière très pragmatique, on s'appuie sur l'existant. Là-dessus, on est très clair.
Guy souhaitait peut-être intervenir et puis peut-être la dernière intervention.
Guy DESBONNET : Monsieur PAILLARD, j'aillais dire que nous ne sommes pas si éloignés que cela de ta position. Personnellement, j'ai vu des réalisations en région parisienne que j'ai communiquées au service d'ailleurs où pour 10 000 € d'économie par an, on investit 3 millions d'euros. Je trouve que c'est de la folie, je suis assez d'accord avec toi. Je pense qu'on pourra en discuter ensemble et peut-être revoir différemment le

projet. Je suis prêt aussi à une reconsidération de ce projet et de l'ensemble des projets de rénovation. Il faut que cela corresponde à un meilleur confort d'utilisation par l'usager, tout en ayant une enveloppe budgétaire qui soit équilibrée. C'est un peu les conditions, si vous voulez.

Monsieur le Maire : Très bien. Je vous propose sur ce projet, peut-être d'en rediscuter en commission alors, organiser une réunion technique un peu spécifique, une commission avec tous les représentants de tous les groupes. En rediscuter, voir si on peut s'accorder là-dessus, sachant que dans mon esprit, il y a quand même deux choses : d'abord la nécessité d'acter un projet, de lancer une enveloppe, ne serait-ce que pour commencer à discuter avec les subventionneurs, avec l'État et de pouvoir – si on peut le faire – bénéficier des crédits. Ce serait bien.

Deuxièmement, il n'y a pas que l'aspect énergétique. Là, on avait un audit donc, c'était important de mettre sur la table tous les coûts. Mais il y a aussi le confort d'usage, le fait qu'il fasse frais l'été, parce que c'est une vraie fournaise. Vous avez vu quand on tient le bureau des élections, c'est intenable. Le fait qu'il fasse frais l'été, que cela raisonne moins, que ce soit un peu plus beau aussi, agréable à la vue, pour moi ce n'est pas superfétatoire.

Je vous propose qu'il y ait un vrai travail de fond technique sur ce sujet-là, qu'on ne le fasse pas en Conseil municipal. Guy organisera une réunion pour tout le monde sur ce sujet-là. Je propose quand même de voter la délibération, ne serait-ce que pour lancer une opération et pouvoir commencer à discuter avec les services de l'État. Ce n'est pas grave, faites cette réunion rapidement et on la réajuste, si besoin. Par contre, il faut que ce soit fait dans les deux mois maximum.

Guy DESBONNET : Parce que malgré tout, on répond à un souhait de l'Etat qui veut qu'on rénove les anciens bâtiments.

Denis PAILLARD : Non, mais on a bien compris.

Monsieur le Maire : Il y a une enveloppe de 350 millions d'euros pour les collectivités là-dessus. Ce serait dommage de ne pas en profiter.

Guy DESBONNET : Après, quand tu dis – et je suis assez d'accord avec toi – que c'est l'argent du contribuable oui, je suis d'accord, mais si on ne l'utilise pas, il y aura quelqu'un d'autre qui le feront.

[Prise de parole en même temps]

Monsieur le Maire : Si vous ne le prenez pas, le voisin va voler.

Denis PAILLARD : On peut rajouter le PSIG peut-être.

Monsieur le Maire : Non, c'est un autre sujet.

Monsieur DELMAS.

Olivier DELMAS : Je voudrais juste faire deux remarques rapidement. C'est vrai qu'on n'a pas parlé de confort, on a directement sauté dans les sujets technico-financiers. Évidemment, l'attente de confort et d'optimisation du confort est fondamentale, il n'y a pas de question là-dessus.

L'autre point que je voulais dire est que cela ne doit pas nous empêcher de nous questionner sur la priorité des bâtiments. Ce qui me gêne et ce qui fait que je ne suis pas convaincu aujourd'hui en l'état, c'est qu'on n'a pas vu le bilan énergétique de tous les bâtiments pour pouvoir se dire : « OK, la priorité numéro une est celle-là ». Je ne suis pas convaincu de cette priorité aujourd'hui. C'est le point sur lequel j'ai une incertitude. Cela ne veut pas dire qu'on remet en cause fondamentalement le besoin de rénover ce bâtiment, encore une fois. C'est une question d'ordre de priorité.

Monsieur le Maire : Sur ce point particulier, Monsieur DELMAS, je vais répondre. D'abord, notre engagement est un programme de rénovation qu'on a appelée rénovation énergétique – mais parfois, cela peut aller au-delà, bien sûr – de tous les bâtiments. De toute façon, c'est quelque chose qu'on fera. Dans les simulations financières qu'on a mises, vous avez vu 2,5 millions d'euros par an d'investissement, cela comprend justement une enveloppe pour conduire cette rénovation.

Olivier DELMAS : C'est 2 millions d'euros pour la plaine des sports.

[Prise de parole en même temps]

Olivier DELMAS : Il n'y avait pas d'enveloppe consommée.

Monsieur le maire : La plaine des sports ne va pas faire...

Olivier DELMAS : C'est ce que vous avez dit.

Monsieur le maire : Enfin si, dans les simulations, on en a parlé.

Olivier DELMAS : 2 millions d'euros, 2023-2024 sur la plaine des sports donc vous n'avez déjà plus de marges.

Denis PAILLARD : Vous n'avez pas identifié d'investissement ciblé, aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Mais si, on l'avait intégré, Françoise.

Denis PAILLARD : Non.

Monsieur le Maire : Mais si, on l'avait intégré. Alors peut-être qu'on l'a mal formulé.
Denis PAILLARD : Il y a les 500 000 € pour le gymnase qui sont identifiés comme tels et il n'y a rien d'autre...
Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas identifié, mais dans notre simulation, si vous voulez, dans l'enveloppe globale d'investissement, dans notre esprit, il y a bien...
Dominique MC COOK : Non, il y a entretien du patrimoine pour 150 000 € et voiries et réseaux. C'est tout ce qu'on voit.
Monsieur le Maire : Je peux vous dire que dans nos simulations, on a intégré une enveloppe pour faire cela. C'est ce qu'on a mis.
Dominique MC COOK : Jusqu'en 2026, je n'ai rien vu.
Yacin LALA : Attention, la rénovation a un coût au début. C'est 100 000 €.
Monsieur le Maire : Oui, mais Monsieur LALA, c'est fortement subventionné, ces trucs. C'est pour cela qu'il faut le faire. Puis au-delà de cela, on a besoin de le faire. Les dépenses d'énergie sont colossales.
Yacin LALA : Ce n'est pas intégré dans votre projection.
Monsieur le Maire : Je voulais dire, pour répondre à votre question, qu'on a un programme d'ensemble qui, de toute façon, fait partie de notre engagement et de notre programme. Simplement, l'audit énergétique – on l'a lancé en partenariat avec le SDEHG – n'est pas achevé, il est en cours. Si on attend d'avoir terminé l'ensemble de l'audit énergétique de tous les bâtiments, on va perdre un an voire deux ans et ce serait dommage.
Après, si vous voulez, qu'on fasse la salle des fêtes et le gymnase cette année plutôt que le bâtiment de l'Oustal ; que ce soit l'un ou l'autre cette année ou l'année prochaine, je dirais à la limite, peu importe. L'important est de faire, surtout de faire et de pouvoir profiter, encore une fois, d'une opportunité de financement important de la part de l'État. C'est notre stratégie.
Yacin LALA : Juste pour répondre. Je suis d'accord avec vous, au bémol près que votre perspective ne l'intègre pas donc, on ne peut pas le savoir.
Monsieur le Maire : Si, on l'intègre.
Yacin LALA : Ce n'est pas mis en avant.
Monsieur le Maire : On l'a peut-être mal identifié alors. C'est dommage.
Même si c'est subventionné, c'est globalisé. On est sur des projections pluriannuelles. Je ne suis pas capable de vous dire exactement dans trois ans quels seront nos investissements. On ne le sait pas. On peut prévoir une enveloppe globale d'investissement, puis après, de voir comment on l'équilibre. Après, comment elle va se répartir précisément ? Je ne suis pas capable de le dire à ce stade, au-delà d'une grande maille.
Monsieur le Maire : On va passer au vote.
Sébastien, s'il te plaît.
Sébastien MASSA : *[Texte inaudible 02:01:40]* parce qu'il n'y en avait pas à la municipalité.
[Prise de parole en même temps]
Monsieur le Maire : On ne va pas revenir sur ce qui se faisait avant.
[Prise de parole en même temps]
Monsieur le Maire : On va regarder l'avenir. On passe au vote, s'il vous plaît. Qui est contre cette délibération ? Deux. Carole, s'il te plaît, est-ce que tu pourrais t'identifier, t'afficher et mettre en place ta caméra ? On ne voit pas Carole. Malheureusement, elle ne va pas prendre part au vote. Qui est contre ? Reprenons le compte. Deux contre. Qui s'abstient ? Madame MC COOK, vous ne pouvez pas à la fois être contre et en abstention.
Dominique MC COOK : Si, parce que c'est pour Madame CUREAU. J'ai un pouvoir.
Monsieur le Maire : J'avais oublié. Alors, deux contre.
Dominique MC COOK : Désolée. Notez Madame CUREAU pour l'abstention.
Monsieur le Maire : Il y a :

- deux contre : Monsieur PAILLARD et Madame MC COOK ;
- six abstentions : Monsieur DELMAS, Monsieur LALA, Madame CUREAU, Monsieur GARCIA, Madame LARGE et Madame AGUT BOSC ;
- Carole qui n'apparaît pas ne prend pas part au vote malheureusement.

Monsieur le Maire : Voilà Carole. Tu es contre, tu t'abstiens ou tu es pour ?
Carole EJENGUELE : Il y a des problèmes de connexion.
Monsieur le Maire : D'accord, tu es pour ?
Monsieur PAILLARD.
Denis PAILLARD : Pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, on n'est pas contre la rénovation énergétique des bâtiments. Nous considérons aujourd'hui que les budgets qui sont proposés sont démesurés par rapport aux

gains qu'on peut en tirer et qu'il y a une histoire de priorité de le faire d'ailleurs sur le bâtiment. C'est la seule raison.

Monsieur le Maire : On avait compris votre position. C'est bien noté. On passe à la délibération suivante.

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 2 voix contre et 6 abstentions

RESSOURCES HUMAINES

2022-13 – Adhésion au contrat groupe assurance statutaire 2022/2025 du CDG31 à effet au 01/01/22, *Françoise DOISY*

Depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG31) propose une mission optionnelle d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application des dispositions du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Ce service consiste en :

- la mise en place d'un contrat groupe d'assurance à adhésion facultative, pour le compte des structures publiques territoriales employeurs du département de la Haute-Garonne,
- la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat et de conseil.

Après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Gras Savoye (Courtier mandataire) et CNP (Assureur) est titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL (agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires).

Cette couverture prend effet au 1er Janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Les conditions de couverture et les conditions financières proposées au titre du contrat groupe sont les suivantes.

- Garanties et taux :

Garanties	Taux
Décès*	*0,23%
Accident et maladie imputable au service	6,00%
Accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant	6,00%
Maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant	0,34%
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt	
Maladie ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes par arrêt	
Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt	2,88%
Taux global retenu (somme des taux)	15,45%

** Majoration Décès : au regard de la reconduction du dispositif transitoire applicable en 2021, une majoration de 0,08% a été appliquée (0,15+0,08).*

- Résiliation : chaque structure adhérente peut résilier son adhésion au 1er janvier de chaque année en respectant un préavis de 2 mois.

- Conditions de garanties :

Le contrat groupe a vocation à couvrir tous les risques statutaires. Cependant, ce principe fait l'objet de quelques tempéraments.

Tout d'abord, les garanties sont établies en fonction des textes législatifs et réglementaires existants à la date de lancement de la consultation (07/09/2021) qui a permis la conclusion du contrat groupe.

Le CDG31 pourra étudier avec le titulaire du contrat groupe une évolution des garanties en fonction de l'évolution réglementaire, durant le marché.

Par ailleurs, le titulaire du contrat groupe a émis dans son offre des réserves qui seront applicables dans le cadre de l'exécution du contrat.

Ainsi, il convient de préciser que :

- l'assureur ne couvrira que pendant une période de 12 mois le maintien du demi-traitement réalisé par application des dispositions du décret n°2011-1245 du 5/10/2011 (périodes transitoires en cas d'attente d'une décision de l'administration en matière de réintégration, de reclassement ou de mise en disponibilité pour raison de santé et périodes à l'issue de la période préparatoire au reclassement dans l'attente de mise en retraite pour invalidité),

- une procédure d'arbitrage pourra être mise en œuvre dès lors qu'une demande de mise en jeu des garanties du contrat est formulée par l'assuré dont la décision est contraire aux avis rendus par la commission de réforme ou aux conclusions du médecin agréé : ainsi une expertise d'arbitrage pourra être mise en œuvre si l'assuré demande la mise en jeu des garanties alors que :

  - la commission de réforme de reconnaît pas l'imputabilité,
  - l'assuré reconnaît l'imputabilité sans saisir la commission de réforme et en présence de conclusions de l'expert ne validant pas l'imputabilité.

- en matière de congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS), l'indemnisation par l'assureur sera accordée jusqu'à la date fixée par la Commission départementale de réforme : en l'absence de date précisée, l'assureur indemnisera dans la limite de 180 jours après la date de la séance de la commission départementale de réforme ou du rapport de la dernière expertise indiquant l'aménagement du poste de travail ou le reclassement.

- Prestations complémentaires :

Le contrat groupe comporte des prestations complémentaires, à savoir :

- la gestion des dossiers via un extranet et les formations à son utilisation,
- le suivi et l'analyse des statistiques de sinistralité,
- l'organisation et la prise en charge de contrôles médicaux (contre-visites médicales et expertises médicales),
- la mise en œuvre de recours contre tiers responsables permettant le recouvrement de sommes non couvertes par l'assurance,
- une assistance psychologique et sociale à destination des agents,
- des formations en prévention à l'initiative du CDG31,
- des prestations d'accompagnement spécifiques (gestion de crise notamment) sur devis préalable.

Les taux sont garantis pendant deux ans à couverture constante. A compter du 1er Janvier 2024, ils pourront être révisés dans les conditions fixées par le marché.

Le CDG31 propose aux employeurs territoriaux du département de la Haute-Garonne d'adhérer à ce contrat groupe.

Ce service, mis en œuvre par le CDG31, mobilise une équipe de 5 conseillères en assurance, sous la responsabilité d'un responsable de service.

Il donne lieu à la signature d'une convention d'adhésion et à la perception par le CDG31 d'une rémunération spécifique par couverture souscrite, d'un montant représentant 5% du montant de la prime d'assurance, avec une perception minimale de 25 €.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- d'adhérer au contrat groupe assurance statutaire 2022/2025 du CDG31 à échéance du 1er janvier 2022, aux conditions ci-dessus exposées
- de souscrire à la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL aux conditions de garanties et de taux suivantes :
  - décès : 0,23 %
  - accident et maladie imputables au service : 6 %
  - accident et maladie non imputables au service sauf maladie ordinaire, maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant : 6 %
  - maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé adoption et paternité/accueil de l'enfant : 0,34 %
  - maladie ordinaire avec une franchise de 3 jours fermes par arrêt : 2,88 %

  Soit <u>un taux global de 15,45 %</u>
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents contractuels et conventionnels relatifs aux décisions précédentes, ainsi qu'à procéder au choix des variables de couverture (bases de l'assurance et de couverture au titre des rémunérations assurées),
- d'inscrire au Budget de la commune les sommes correspondant au recours à la mission optionnelle du CDG31 et aux primes annuelles d'assurance.

DEBATS ET VOTE

Françoise DOISY : Comme on en a parlé tout à l'heure, nous devons adhérer au contrat groupe assurance 2022-2025 pour la raison suivante : le titulaire du contrat groupe 2020-2023 proposé antérieurement par le Centre de gestion 31 donc Gras Savoye est le courtier et AXA France l'assureur, a résilié de manière anticipée au 31 décembre 2021 le marché en cours.
Le Centre de gestion a engagé une mise en concurrence et nous a fait une proposition toujours avec le groupement de Gras Savoye courtier, mais cette fois avec CNP assurance d'un nouveau contrat. Ce qu'on a vu tout à l'heure dans le budget, c'est un contrat qui est beaucoup plus élevé, puisque les taux passent de 8 % à 16 % avec une hausse de 141 000 €. Nous sommes dans l'obligation – parce que sinon, nous n'avons plus aucune couverture – de partir avec ce contrat-là, sachant que toute adhésion avant le 31 mars 2021 garantit la couverture décès à compter du 1er janvier. Mais nous nous réservons la possibilité de prendre le temps de réfléchir pour trouver une autre solution, puisque par contrat, on a vérifié et c'est vrai que c'était une question qui nous avait été posée : on peut résilier l'adhésion au 1er janvier de chaque année, en respectant le préavis de deux mois.
Dominique MC COOK : Ces taux sont énormes.
Françoise DOISY : Ces taux sont énormes, absolument.
Monsieur le Maire : C'est assez effrayant. On est confronté à une augmentation vraiment démesurée de ces contrats d'assurance.
Dominique MC COOK : Qu'est-ce qui le justifie ? Parce que normalement, on se base sur le nombre d'arrêts, même les maladies non imputables au service enfin, cela paraît...
Yacin LALA : Il y a une situation particulière ?

Françoise DOISY : C'est un contrat global, c'est sur toutes les communes qui adhèrent à ce contrat groupe du Centre de gestion. J'imagine que les calculs et les analyses ont été faits sur l'ensemble des communes.
Monsieur le Maire : C'est assez simple. Aujourd'hui, les assureurs ne veulent plus assurer ce type de risques. C'est trop élevé, c'est devenu trop élevé pour eux, pas assez rentable.
Denis PAILLARD : De toute façon, a-t-on le choix ?
Françoise DOISY : Non.
Monsieur le Maire : Non. Vraiment, on n'a pas eu le choix, on subit.
Françoise DOISY : Soit nous ne sommes pas assurés du tout, c'est un risque qu'on a.
Denis PAILLARD : Oui, c'est à notre risque.
Monsieur le Maire : On subit un surcoût qui pèse d'ailleurs sur le chapitre 12, vous l'avez vu, à hauteur de 140 000 €.
Denis PAILLARD : Oui, on l'a vu.
Monsieur le Maire : C'est quand même énorme.
Monsieur LALA.
Yacin LALA : Juste pour terminer sur ce sujet. On pensait que c'était une situation enfin, ce taux de 6 % notamment pour les accidents et maladies imputables ou non au service était propre aux statistiques de la commune. C'était un peu le début de la première réflexion. Là, vous dites en effet que c'est vraiment sur le marché groupé du Centre de gestion.
Françoise DOISY : C'est sur l'ensemble des communes. Comment cela a été calculé ? J'avoue qu'on ne nous a pas donné le détail.
Yacin LALA : C'est vrai qu'on ne s'est pas penché plus, nous aussi, sur le détail. Mais c'est vrai que c'est étonnant.
Michel GOURRET : Monsieur LALA, on vous l'a expliqué en commission.
Yacin LALA : Ce n'est pas cela. On en a parlé déjà et depuis la commission, M. GOURRET, justement, on avait dit : « Tiens, est-ce qu'on a des éléments ? » Là, vous avez répondu, vous nous dites que c'est vraiment le contrat groupe, c'est vraiment propre à la commune, aux statistiques de la commune.
Françoise DOISY : Même si on ne connaît pas les taux des autres communes, mais enfin, je suppose que ce sont les mêmes ou qu'ils sont sensiblement identiques. Disons que quand on a eu la notification, on nous a parlé de notre cas à nous, de la commune d'Escalquens.
Denis PAILLARD : Il faudra peut-être simplement le vérifier avec les autres communes au cas où.
Yacin LALA : Je le regarderai pour notre établissement, parce que c'est vrai, nous aussi, on est sur le contrat groupe Centre de gestion. C'est vrai, je regarderai, parce que cela me paraît étonnant. On doit prendre une délibération aussi.
Monsieur le Maire : Très bien. Je vous propose de passer au vote.
Pardon, Madame LARGE.
Laurence LARGE : J'ai une question qui n'a rien à voir avec le fond, puisqu'on est sur la délibération des RH, j'en profite pour renouveler ma demande d'organigramme fonctionnel de la Commune.
Françoise DOISY : Non. En fait, l'organigramme tel qu'on le connaît n'existe pas. Il n'y a pas d'organigramme de la Commune. Comme il va bouger, comme il va être amené à évoluer, on vous le fournira dans un deuxième temps, mais je pense que ce n'est pas avant le deuxième semestre de cette année.
Monsieur le Maire : Non, mais on a bien un organigramme actuel, il y a bien un organigramme. Enfin, il y a bien une organisation des services qui existe. Mais si, il suffit d'un document qui reprenne l'organisation comme cela, non ?
Michel GOURRET : Mais je n'ai rien dit. Vous voyez, vous vous en rappelez. Tout d'un coup, vous avez un truc.
[Prise de parole en même temps]
Yacin LALA : On a dit qu'on allait comparer l'avant et l'après.
Michel GOURRET : Oui, je n'ai pas bougé de ma position.
Yacin LALA : Vous êtes attentif en commission.
Michel GOURRET : Mais je suis très attentif, Monsieur LALA.
Monsieur le Maire : On en reparle, on va voir cela, Monsieur.
Yacin LALA : Ce qu'on avait dit lors de la commission, on avait fini sur cela, on avait dit que ce serait bien d'avoir un avant et un après, pour qu'on puisse, comme cela, bien apprécier l'évolution de l'organisation.
Dominique MC COOK : Voilà, en deuxième semestre.
Yacin LALA : Je crois qu'on en était là, Monsieur GOURRET est d'accord.
Michel GOURRET : Pardon ?

Yacin LALA : Je dis que vous êtes d'accord. C'est ce qu'on avait dit.
Michel GOURRET : Oui.
Monsieur le Maire : On va regarder cela, Madame LARGE. Je vais regarder cela juste après.
On passe au vote, s'il vous plaît. On ne se disperse pas, on ne se dissipe pas. On vote. Qui est contre ? Tu es bavard ce soir, Sébastien.
Denis PAILLARD : C'est parce qu'il est à côté de vous.
Monsieur le Maire : Ah, c'est cela. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci. Ressources humaines ? Non ?
Laurence LARGE : Il y avait quelqu'un qui parlait.
Monsieur le Maire : Marc-Olivier.
Marc-Olivier BEN SACI : J'ai juste une petite observation. Soyez disciplinés, parce que cela commence à casser les oreilles, à force.
Monsieur le Maire : Merci de ce rappel à l'ordre, Marc-Olivier, on va essayer d'être plus disciplinés.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

2022-14 – Création d'un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet, *Françoise DOISY*

Vu les articles L.332-23 à L.332-25 du code de la fonction publique,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels, et notamment le chapitre 1er – articles 1 et 2,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi n °84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En application de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat pour une durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Le contrat a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais il peut également être rompu par décision de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Considérant qu'il s'avère nécessaire de créer un emploi non permanent sur cette base afin de répondre aux besoins de notre collectivité et permettre ainsi de pouvoir recruter un agent contractuel pour mener à bien le projet « Centre Ville (2022-2032) / Plaine des Sports (2022-2025) », tout en incluant une dimension environnementale dans la révision du PLU,

Considérant les missions à accomplir pour mener à bien ce projet relevant de la catégorie hiérarchique A au grade d'Attaché, visant à participer à l'étude d'aménagement et de transformation du centre ville et à la création d'une « Plaine des Sports ».

Considérant que le cadre sera chargé d'organiser la concertation avec les administrés, de rechercher les financements, notamment sous forme de subventions et par le biais de partenariats, de participer à la révision du P.L.U. et d'intégrer la préoccupation environnementale dans tous les aspects des actions engagées,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- la création, à compter du 1er juin 2022, d'un emploi non permanent à temps complet de chargé de mission « Coopération et développement – Grands Projets » au grade d'Attaché relevant de la catégorie hiérarchique A,
- cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- l'agent devra justifier d'un diplôme de niveau Master en droit public, spécialité urbanisme/environnement et d'une première expérience professionnelle en collectivité territoriale,
- au regard du niveau d'études exigé et de la nature des fonctions à exercer, assimilées à un emploi de catégorie A, la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'Attaché territorial,

- Le candidat retenu pourra bénéficier du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) mis en place dans la collectivité à partir du 01/01/20 par délibération du 19/12/19,
- L'agent contractuel sera recruté pour une période maximale de 6 ans,
- les crédits nécessaires à la rémunération (chapitre 12 – article 64131) et aux charges de l'agent seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : Délibération n° 5, c'est Françoise.
Françoise DOISY : Nous avons la possibilité de créer un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'un contrat de projet. Effectivement, depuis 2019, le contrat de projet est un contrat à durée déterminée qui existe depuis 2019, qui est conclu pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, dont l'échéance est la réalisation d'un projet ou de l'opération.
Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an dans la limite d'une durée de six ans, sachant qu'à l'issue de cette période maximale de six ans, l'agent recruté par le biais de ce contrat ne peut pas être sédentarisé dans son emploi au sein de la collectivité.
Nous avons un projet qui est le « Centre-ville/Plaine des sports », dont l'échéance pour la première composante est de 2032 et de 2025 pour la deuxième. Il apparaît nécessaire de recourir au recrutement d'un chargé de mission qui s'appellera « Coopération et développement – Grands Projets » dans le cadre de ce contrat de projet.
Monsieur le Maire : Merci, Françoise. Alors, y a-t-il des questions ?
Monsieur LALA ?
Yacin LALA : Justement dans la continuité de discussions qu'on a eues en commission, est-ce que vous avez prévu de faire un contrat de trois ans renouvelable ou vous partez sur un contrat d'un an que vous allez renouveler au fur et à mesure ?
Françoise DOISY : Ce sera un contrat de six ans.

Yacin LALA : Donc, sur six ans. On avait bien dit en commission qu'il était plus – à notre sens bien sûr – judicieux de faire un contrat de trois ans qui est renouvelable, d'ailleurs, pour ne pas engager des gens sur six ans tout de suite. C'est ce qui se fait de façon courante, mais bon.
Françoise DOISY : Disons qu'on s'est calé sur le projet lui-même. Sachant que la plaine des sports sera 2025 et que le centre-ville est 2032, on s'est dit qu'effectivement, partir sur six ans, c'était logique.
Denis PAILLARD : Mais cela fait 10 ans, 2032.
Françoise DOISY : Oui, mais on ne peut pas, le maximum étant à six ans.
Yacin LALA : Pour terminer, on s'abstiendra par rapport à la proposition qu'on avait faite, que vous n'avez pas retenue en fait, la proposition des trois ans qu'on vous avait faite.
Monsieur le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Je propose de passer au vote.
Laurence LARGE : Il n'y a pas toutes les caméras.
Monsieur le Maire : Oui, Corinne MAURICI. Voilà, elle est là.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq abstentions.

Résultat du vote : Adopté à la majorité avec 5 abstentions

2022-15 – Autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de service, *Françoise DOISY*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,
Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,
Vu la circulaire de l'Etat DAGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997, relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents, à l'occasion du service,

Considérant que la commune d'Escalquens dispose d'un parc automobile dont un véhicule est à disposition d'un agent exerçant des fonctions justifiant le remisage de ce véhicule à son domicile durant la pause méridienne,

Considérant que l'autorisation de remisage à domicile d'un véhicule de service doit faire l'objet d'une délibération annuelle,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Responsable-Adjoint du Pôle Technique à remiser un véhicule de service à son domicile durant la pause méridienne au regard des sujétions particulières liées à son emploi et pour des raisons de facilités d'organisation (présence régulière sur des chantiers au cours de la journée et donc en dehors du bureau administratif)
- cette autorisation sera permanente et fera l'objet d'un arrêté individuel d'autorisation de remisage à domicile

DEBATS ET VOTE

Jean-Michel GARCIA : J'ai peut-être une problématique sur l'écriture de la délibération qui dit que cette autorisation sera permanente. Pour moi, le mot « permanent » est très fort. C'est quelque chose qui va être voté tous les ans. Je suis un peu embêté là-dessus.
Dominique MC COOK : C'est une opération annuelle.
Françoise DOISY : Non, c'est durée d'un an renouvelable.
Jean-Michel GARCIA : Je suis d'accord, mais sur la phrase, cela peut prêter à confusion.

Géraldine DESCARGUES : Là, c'est permanent sur un an.

Jean-Michel GARCIA : D'accord, je viens de comprendre.
Monsieur le Maire : Voilà.
Madame LARGE.
Laurence LARGE : Elle est révocable à tout moment. Quelles sont les conditions de révocation, un changement de poste ?
Françoise DOISY : Oui, changement de poste. C'est lié au service, oui.
Monsieur le Maire : Dans l'intérêt du service et les nécessités du service.
Monsieur le Maire : C'est une pratique qu'on régularise pour des questions d'assurance.
Laurence LARGE : Oui, bien sûr.
Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions. Je propose de passer au vote. Qui est contre ? Il y a tout le monde. Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

2022-16 – Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur, *Françoise DOISY*

Vu le code de l'éducation, articles D.124-8 et L.124-6,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29,
Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,
Vu le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages,
Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,

Des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Les stages ne peuvent pas avoir pour objet l'exécution d'une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, de faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'organisme d'accueil, d'occuper un emploi saisonnier ou de remplacer un agent en cas d'absence ou de suspension de son contrat de travail.

Les stages correspondent à des périodes temporaires de mise en situation en milieu professionnel au cours desquelles l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue d'obtenir un diplôme ou une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par la collectivité ou l'établissement d'accueil.

La durée des stages effectués par un même stagiaire dans un même organisme ne peut excéder 6 mois par année d'enseignement.

L'accueil du stagiaire nécessite une convention de stage tripartite entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité qui détermine les modalités d'accueil et notamment les droits et obligations des parties.

Monsieur le Maire précise également que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non (soit l'équivalent de 44 jours sur la base de 7 heures par jour).

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Le montant minimum horaire de cette gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (3,90 € en 2022) conformément à l'article L241-3 du code de la sécurité sociale. Si la gratification versée ne dépasse pas ce montant minimum, elle est exonérée de charges sociales pour l'organisme d'accueil et pour le stagiaire

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur dont la durée du stage au sein des services de la commune est supérieure à 2 mois, de façon continue ou discontinue, au cours d'une même année d'enseignement,
- De fixer le montant de cette gratification à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale,
- les crédits seront inscrits au budget aux chapitre et article correspondants (chapitre 12 – article 64131)

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : La gratification des stagiaires de l'Enseignement supérieur. Françoise DOISY, rapporteuse.
Françoise DOISY : Cette délibération va dans le même sens que celle que nous avons eue tout à l'heure : la création d'un emploi dans le cadre du contrat de projet. C'est essayer d'aller chercher de nouveaux modes de recrutement même si là, il s'agit de stagiaires.
Les collectivités locales peuvent proposer aux étudiants des offres de stage dans l'objectif de faire une première immersion en milieu professionnel. Le but de cette délibération est de créer enfin, de proposer au stagiaire une gratification. Le stagiaire peut bénéficier de cette gratification dès lors que la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non au cours de son année d'enseignement. La gratification est de 3,90 € de l'heure, ce qui fait environ 520 € par mois.
Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame MC COOK.
Dominique MC COOK : Vous avez l'intention d'accueillir un certain nombre de stagiaires dans les... ?
Françoise DOISY : Pour l'instant, on avait prévu trois, mais je sais qu'il y en a un surtout qui va arriver incessamment sous peu à l'Urbanisme. L'autre, je crois que c'est chez Marie-Claire.
Monsieur le Maire : À la Vie associative. Pas chez Marie-Claire, pas pour entretenir le jardin de Marie-Claire, attention.
Françoise DOISY : À la Vie associative. Un troisième pour la Biodiversité.
Dominique MC COOK : Je n'ai pas entendu quel était le premier.
Françoise DOISY : À l'Urbanisme.
Monsieur le Maire : De manière plus globale, effectivement, on a une politique d'accueil de stagiaires. D'ailleurs, nous accueillons beaucoup de stagiaires, à la fois de tous âges et de toutes durées, en priorité les Escalquinois, bien sûr. On a d'ailleurs une jeune fille à l'accueil qui habite à Escalquens, qui a demandé à faire un stage dans le cadre de ses études, un petit stage de courte durée. On en accueille pas mal.
Effectivement, on a aussi des demandes de stage d'étudiants. L'expérience montre finalement – ce sont des stages de plus longue durée – qu'ils apportent une vraie compétence parce qu'ils sont de bon niveau. Ils rendent service à la Commune. C'est normal de les gratifier, parce que tout travail mérite salaire. *A fortiori* si ce sont des jeunes, cela permet aussi de les encourager. C'est un peu la raison d'être de cette délibération.
Oui, Monsieur PAILLARD.
Denis PAILLARD : Sur le fond, je pense qu'il faut absolument développer ce genre de choses pour plein de raisons, y compris pour permettre à des jeunes de se construire une expérience professionnelle. En revanche, je voudrais qu'on évite de parler de nouveaux modes de recrutement, parce qu'un stagiaire n'est pas quelqu'un qui est recruté.
Monsieur le Maire : Absolument, c'est vrai oui.
Denis PAILLARD : Pourquoi est-ce que j'insiste dessus ? Vous savez que j'ai travaillé dans l'Enseignement supérieur et on se retrouvait régulièrement avec des entreprises ou des collectivités qui prenaient des stagiaires qu'ils utilisaient comme des salariés.
Je voudrais vraiment qu'on soit tous bien d'accord que ce n'est pas l'objectif. Je crois bien que ce n'est pas l'objectif, mais qu'on soit bien d'accord là-dessus. Ce ne sont pas des salariés. Ce n'est pas un recrutement. Si c'était un nouveau mode de recrutement, cela veut dire que le stagiaire, quelque part, a une promesse d'embauche à la sortie, parce que cela peut être un mode de recrutement. C'est ce que font un certain nombre d'entreprises.
Mais je pense que c'est très important qu'on soit tous bien au clair là-dessus : ce ne sont pas des salariés. Ce sont des gens avec qui on va échanger. Ils vont apporter des compétences et une force de travail, on est bien

d'accord là-dessus. Mais derrière, ils ont aussi à apprendre et c'est tout aussi important. Ce n'est pas un recrutement. J'insiste beaucoup là-dessus, parce que c'est extrêmement complexe après à gérer avec les étudiants qui se retrouvent dans des situations...
Monsieur le Maire : On est tout à fait d'accord là-dessus. Ce n'est pas un mode de recrutement. Par contre, je ne retrouve pas la phrase, vous l'avez vue où ?
Denis PAILLARD : C'est dans la présentation de Madame DOISY.
Monsieur le Maire : Parce qu'elle est fatiguée, Madame DOISY.
[Prise de parole en même temps]
Monsieur le Maire : Parce que dans la délibération, on ne l'a pas mise justement.
Françoise DOISY : Je voulais faire le parallèle avec l'autre délibération, voilà.
Robert BENAZET : On vous avait fait la remarque en commission sur ce point.
Françoise DOISY : En tout cas, merci.
Monsieur le Maire : Sur le fond, je crois qu'on est tout à fait d'accord avec vous.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autres remarques. S'il vous plaît, un peu de pensée à Marc-Olivier qui a des oreilles sensibles. On va passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

TECHNIQUE

2022-17 – Projet de restructuration du centre-ville, recherches de subventions et autorisation de les percevoir, *Guy DESBONNET*

Dans le cadre du projet de restructuration du centre ville, l'équipe majoritaire municipale a engagé une assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de préfigurer le projet urbain en définissant tous les aménagements à réaliser pour débuter rapidement la phase opérationnelle.

La commune a d'ores et déjà fait appel à un prestataire dans le cadre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage via une consultation publique pour mener à bien cette mission – le cabinet AM ENVIRONNEMENT 90-96 avenue du Bas Meudon 92130 ISSY LES MOULINEAUX mandataire du groupement a été retenu suite à la consultation pour un montant total de 85 775 € HT.

Considérant que le projet de restructuration du centre-ville est une priorité et qu'il a pour objectif notamment de dynamiser les équipements existants et développer l'habitat sur ce secteur de la commune,

Considérant que ce projet est mené en partenariat avec des acteurs institutionnels aussi bien pour l'accompagnement technique que financier,

Aussi, il est demandé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires susceptibles de financer cette opération aussi bien dans le cadre des études que des futurs travaux.
- D'inscrire au Budget les crédits afférents à cette opération au compte 2313

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : La délibération suivante : projet de restructuration du centre-ville. Guy DESBONNET va rapporter. Tu as la parole.
Guy DESBONNET : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.
Nous allons faire suite à l'évocation de ce projet que nous avons vu en commission – rapidement, je vous réponds, Madame MC COOK – et sur lequel on aura certainement l'occasion d'échanger de manière plus

approfondie, volontiers. Je ne vais pas rappeler tout le contexte que tout le monde connaît. Cela fait pas mal de temps qu'on sait qu'il faut envisager la création d'un centre-ville qui n'existe pas actuellement sur la Commune et ce qu'a rappelé le Maire tout à l'heure, l'amélioration des équipements sportifs dans une plaine des sports à développer.
Il est évoqué ici qu'on fait appel donc à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui est le cabinet AM ENVIRONNEMENT, *leader* du groupement avec deux autres entités qui s'appellent l'une Intensité et l'autre, je ne me souviens plus de l'autre entité qui s'occupe de la démocratie participative. Peu importe, cela me reviendra. Il y a une quatrième entité qui est le cabinet spécialisé dans le maquettage qui est l'Atelier des Chimères. Ils devraient valider une maquette, ensuite de la vidéo en 3D.
Notre objectif est que tout au long de cette période pendant laquelle cette assistance de maîtrise d'ouvrage va appréhender la perception de ce que souhaitent à la fois la municipalité et les habitants de la Commune, ainsi que les acteurs économiques tous confondus, qu'ils puissent prendre conscience de ce que nous souhaitons tous valider pour que cela corresponde au maximum à une volonté commune.
Sachant que l'objectif est de présenter – comme c'était écrit – trois scénarii différents qui seront soumis au vote de la population en octobre de cette année. Les gens se prononceront sur le choix qui leur paraît être le meilleur en termes de densité, de diversification, de commerce et d'équipement. En fonction de cela, nous lancerons l'organisation, en relation avec une OAP spécifique qui sera intégrée dans le plan local d'urbanisme. Nous entamerons, je pense, en 2023 la partie opérationnelle du projet.
Le projet tel que vous le voyez est accompagné d'un plan de charge qui décrit en gros les phases sur huit à neuf mois d'intervention de l'ensemble par le groupement. À l'arrivée, avec le vote, ce serait trois scénarii qui seront proposés. Tous les acteurs économiques sont concernés, y compris ceux qui existent actuellement sur les zones économiques de Lamasquère et du centre CIP, La Bruyère ainsi que les instances de démocratie participative qui se sont manifestées et qui souhaitent aussi donner leur avis sur le projet.
Monsieur le Maire : Merci, Guy.
Cette délibération a pour objet de nous permettre de rechercher toute subvention utile, tout cofinancement. Bien entendu, il faudra, sur ce sujet d'aménagement du centre-ville, que très rapidement en commission, là aussi, vous vous empariez du sujet pour pouvoir en discuter de manière très approfondie.
Y a-t-il des questions ? Monsieur PAILLARD.
Denis PAILLARD : La délibération porte sur la recherche de subventions comme la suivante. J'avais compris qu'on avait voté une délégation au Maire pour pouvoir aller chercher des subventions. Est-ce qu'il ne serait pas plus utile d'oublier ce genre de délibération au sein du Conseil municipal ? J'ai l'impression qu'on risque de surcharger les Conseils municipaux, parce que cette délibération, est-ce qu'elle est absolument nécessaire ?
Monsieur le Maire : C'est parce qu'il y a une demande de l'Etat. Il nous demande la délibération.
Denis PAILLARD : D'accord. Dans ce cas, je retire ce que je disais. Mais simplement, ce qui est important est qu'on puisse travailler sur le dossier lui-même en commission, mais on en a déjà parlé.
Monsieur le Maire : La délibération en soi est assez formelle, je vous l'accorde, mais l'important est d'organiser une méthode de travail.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SCOLAIRES

2022-18 – Demande de subventions Extension Romarins, *Véronique ROUX*

L'augmentation d'effectif et l'ouverture depuis septembre 2020, d'une classe supplémentaire en maternelle sur le site des Romarins, conduit à prévoir des travaux d'extension pour agrandir le dortoir et créer un espace dédié à l'ALAE.
La Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental de la Haute Garonne peuvent contribuer financièrement aux projets d'amélioration des conditions d'accueil des enfants et une demande de subvention sera soumise à l'accord de ces partenaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de ces demandes de subvention ainsi qu'à signer tous les documents en lien avec ces contractualisations.

DEBATS ET VOTE

Monsieur le Maire : La délibération suivante, c'est Véronique qui va rapporter sur l'extension des Romarins.
Véronique ROUX : Voilà et comme vous le disiez, Monsieur PAILLARD, à la demande de subvention.
L'augmentation d'effectifs sur l'école maternelle, associée aux récentes mesures gouvernementales de la limitation des classes de grande section à 24 élèves, a conduit l'ouverture d'une classe sur le site des Romarins à la rentrée scolaire 2022. L'aménagement de cette nouvelle salle de classe s'est fait dans l'espace qui était jusqu'à présent réservé au dortoir. Celui-ci a été recréé temporairement dans un lieu auparavant dédié aux activités culturelles et aux activités de l'ALAE en temps périscolaire. Ce partage implique une mise en place d'un rangement au quotidien des couchettes, ce qui, évidemment, est quelque chose de compliqué.
Pour adapter les locaux à cette nouvelle configuration scolaire, il a été décidé de faire des travaux d'agrandissement aux Romarins. Ce projet permettra de retrouver un dortoir avec une capacité conforme aux effectifs et créera une nouvelle salle d'activité pour l'ALAE, équipée de sanitaires. L'accès à ce nouvel espace sera possible directement pour les enfants depuis le bâtiment existant et simplement depuis la cour pour les familles.
Les partenaires institutionnels qui soutiennent les aménagements liés aux conditions d'accueil des enfants, comme la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne et le Conseil départemental 31, sont sollicités pour aider au financement de ce projet.
Monsieur le Maire : Merci beaucoup, Véronique.
Y a-t-il des demandes de précision sur cette délibération ? Bien. Alors, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci beaucoup.
Bien sûr Véronique.
Véronique ROUX : Simplement pour tout à l'heure, parce que vous pensiez que c'était une classe qu'il faut rajouter, en fait, vous l'aurez compris, c'est pour l'ALAE.
Yacin LALA : Mais ce que je voulais dire, c'est que c'est pour absorber l'introduction de nouvelles places.
Véronique ROUX : Et permettre aussi des dortoirs plus importants qui ont une capacité d'accueil plus importante. Actuellement, c'est limité à 27 lits et là, ce sera de 45 à 50 lits.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire : Très bien. Nous arrivons au terme de l'ordre du jour. Je vais clore la séance et puis passer aux questions, s'il y en a.

Monsieur le Maire clôt la séance qui s'achève à 21h03.

Le secrétaire de séance,
Sébastien MASSA

MAIRIE D'ESCALQUENS
31 (Haute-Garonne)